



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance ordinaire du 21 juin 2017 (18 h 30)

– 15^e séance (première partie) –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente
Chantal Jorg
 - MM. Mohamed Maazami
Kenneth George
Jean-François Gosselin
Jean-Denis Dufort
 - Mmes Émilie Auclair
Diane Beaudet
 - M. Ben Valkenburg
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng
Violaine Cousineau
 - M. Jocelyn Pauzé
 - Mmes Mélanie Robinson
Julie Wagner
Julia Druliolles
 - M. Marcel Lauzon
- ABSENTS :**
- MM. Khokon Maniruzzaman
Jean-Martin Aussant
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
 - Mmes Francine Fleury, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
Maryse Tremblay, directrice par intérim au Bureau des directions d'unités, unité 4

- Mme Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
- MM. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
Gérald Gauthier, directeur adjointe aux Services éducatifs
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
- Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service des ressources financières
- M. Gérald Provost, coordonnateur par intérim à l'Audit interne
- Mmes Sophie Archambault, réviseuse linguistique
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général
Lynda Émond, technicienne au Service des technologies de l'information

Le commissaire Jean-François Gosselin arrive pendant les discussions du point 3.

La séance est suspendue pour une pause de 20 h 25 à 20 h 45.

Un huis clos est décrété de 21 h 55 à 22 h 40 pour discussions du point 9 (PÉ-AVIS-31).

Un huis clos est décrété de 22 h 45 à 23 h 30 pour discussions des points 14 à 17 (A-34-2793 à A-34-2796).

Le mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance du Conseil des commissaires. Elle rend ensuite hommage à des bénévoles et aux lauréats des prix Bravo!

La présidente commence par rendre hommage à Mme Véronica Islas, du Carrefour de ressources en interculturel, qui est accompagnée de Mmes Homa Papiyan, Iryna Byelosyevych, Xiao Yun Guan, Syrine Benslymen, Cécile Deschamps, Lucie Coulibaly, Samar Amsiati et Ania Zolmadj, en lisant le texte suivant :

« Madame Islas dirige le Carrefour de ressources en interculturel avec passion et en toute connaissance de cause. La mission de l'organisme rejoint en plusieurs points celle de la Commission scolaire.

Le programme Femmes-Relais Interculturelles, par exemple, contribue depuis 2012 à l'intégration de nouveaux arrivants au pays et à l'amélioration des rapports interculturels.

Il est composé des volets :

- *accompagnement;*
- *insertion;*
- *participation citoyenne.*

Le programme a remis jusqu'à maintenant des attestations à cinq cohortes.

Madame Islas et les femmes qui l'accompagnent méritent notre admiration. Ensemble, elles sont la preuve qu'il est important de briser l'isolement et de persévérer afin de s'intégrer à la société d'accueil, un processus qui favorise également la réussite des élèves.

Le Conseil des commissaires salue votre courage et votre détermination.

Toutes nos félicitations! »

La présidente rend ensuite hommage aux lauréats du prix Bravo! en lisant les textes suivants :

École Camille-Laurin
Christian Côté, enseignant
Catégorie : Réalisation remarquable

« Depuis plusieurs années, Christian Côté attend patiemment l'arrivée du printemps en vue de partager sa passion du vélo avec les élèves du préscolaire cinq ans. Il faut voir les enfants circuler dans la cour d'école au rythme des coups de sifflet, code précis que M. Christian leur a patiemment expliqué!

Grâce à la participation financière de deux équipes du Grand Défi Pierre-Lavoie, M. Côté a acheté de nouveaux vélos à deux et à quatre roues, des draisiennes – des vélos sans pédales permettant aux élèves de développer leur équilibre – et de nouveaux casques de protection. Il a même fabriqué des vélos stationnaires utilisés l'hiver dans toutes les classes. Et les élèves ont donc acquis le vocabulaire du cyclisme.

M. Côté a su rallier l'équipe-école à son projet : toutes les classes de l'école et de l'annexe ont l'occasion de faire du vélo dans la cour et de développer leurs compétences motrices. Ce projet a également des retombées sur les habitudes de vie des familles du quartier qui se baladent en vélo grâce à la motivation des enfants.

Au-delà de leurs habiletés motrices et leur capacité à faire du vélo, c'est le sentiment de réussite et la confiance en soi qui s'est développé chez les élèves. »

École Sainte-Louise-de-Marillac
François Bouchard, enseignant
Catégorie : Réalisation remarquable

« M. François désire que chaque élève trouve sa voie. Afin d’y parvenir, il s’implique dans une multitude d’activités : le défi Sainte-Louise, le cross-country, le projet Box, l’alliance avec le RSEQ, le duathlon revisité avec Kino-Québec, la mise sur pied du ballon-balai et les jeux du bonheur. M. François est partout!

Il a participé au camp du troisième cycle en immersion anglaise et offre un programme de collaboration avec vélo Québec! M. François fait aussi des capsules à l’intercom chaque semaine, participe au Grand Défi Pierre Lavoie et à la grande boucle. C’est aussi grâce à lui que l’école possède maintenant sa propre ligne de vêtements SLM!

On peut dire que M. François adore voir l’étincelle dans les yeux d’un enfant qui a découvert “son sport”. M. François réussit facilement à convaincre les gens autour de lui d’embarquer dans ses projets les plus fous. Les élèves sont toujours ravis lorsqu’il propose une nouvelle activité! Les parents sont présents aux grands rassemblements et se proposent pour être bénévoles.

Lorsque l’administration lui dit que le budget a des limites, lui, il s’assure d’aller chercher des partenaires financiers et les subventions sont toujours au rendez-vous. Son sac à idées est plein à craquer et son charisme fait que l’on veut être de la partie avec lui. »

Centre Sainte-Croix
Josée Albert, technicienne en éducation spécialisée
Catégorie : Rayonnement

« Josée Albert a mené à terme un projet d’envergure, “Livres vivants”. Grâce à cette belle initiative, des histoires de résilience, de défis surmontés, de difficultés inavouées ont été racontées par ceux qui les ont vécues à des lecteurs courageux, qui ont eu envie d’emprunter la voie de l’ouverture et de la réceptivité.

Josée Albert s’est associée plus de quinze organismes. Si les participants du projet ont appris à donner un sens accru, voire positif, aux expériences difficiles qui forgent la vie, ils ont surtout fait l’expérience du pouvoir de la parole. Ce pouvoir est capable de déboulonner, en pareil contexte, préjugés et idées reçues.

Si le projet a pu s’incarner, c’est bien grâce à la détermination de Mme Albert qui cherche à innover et à peaufiner ses dossiers, dans l’optique de toujours mieux desservir une clientèle adulte qui lui en sait immensément gré.

Convenons qu’il s’agit d’un modèle novateur d’intervention qui fait la preuve du dynamisme et de la créativité de notre lauréate. La réalisation du projet “Livres vivants” et son organisation minutieuse et inspirée nous positionnent comme porteur d’initiatives innovatrices au sein de la communauté et du quartier. Il donne toute son importance au parcours atypique des élèves adultes. »

Centre Gédéon-Ouimet
Hélène Belliveau, enseignante
Catégorie : Rayonnement

« Mme Belliveau présente chaque année des élèves adultes du premier cycle du secondaire pour l'obtention de bourses reliées à la persévérance scolaire. Cette enseignante a permis cette année à des élèves d'obtenir plus de 500 \$ de bourses.

En mars dernier, le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) lui a remis le Mérite 2017 pour la réalisation pédagogique en français, langue d'enseignement à la formation générale des adultes. Son projet "Parcours, chacun son temps" lui a valu cet honneur.

Avec son groupe, elle a publié un recueil de textes expressifs inspirés du livre Parcours, lui-même écrit par de jeunes contrevenants. Les textes de ses élèves se voulaient une réponse au texte de ces derniers. La profondeur et la qualité des textes des élèves de Mme Belliveau illustrent bien toute la démarche d'accompagnement que cette femme de projets a mis en place afin de soutenir ses élèves en grande difficulté.

Dans un contexte privilégiant l'enseignement individualisé, mobiliser un groupe d'élèves de niveaux différents autour d'un projet commun relève du défi.

Toutes nos félicitations! »

Webdocumentaire « Des racines et des ailes »

Sonia Fréchette, conseillère pédagogique au secondaire, Sonia Robitaille, conseillère pédagogique au primaire, Réginald Fleury, conseiller pédagogique en éducation et relations interculturelles
Catégorie : Rayonnement

« Le webdocumentaire "Des racines et des ailes" a été réalisé par trois conseillers pédagogiques des Services éducatifs, en collaboration avec l'UQAM et Les productions Cinta. Il vise à outiller les enseignants en intégration scolaire des élèves immigrants. Il est aussi utilisé dans des cours de formation aux futurs enseignants et à ceux des milieux scolaires.

Avec ce webdocumentaire, les membres de l'équipe partagent à grande échelle les pratiques les plus efficaces, probantes et humaines pour la francisation et l'intégration des élèves et des familles immigrantes.

Élaboré à partir d'entrevues d'enseignants, de parents et d'élèves âgés de 7 à 18 ans, issus d'écoles primaires et secondaires de Montréal, ce webdocumentaire est un parcours interactif, une plateforme Web remplie et étoffée par plusieurs petites vidéos explicatives et des statistiques.

Il présente de façon assez exhaustive les six phases de l'intégration d'un élève, de son arrivée à sa réussite en passant par la transition de la classe d'accueil vers la classe régulière.

Gagnant de trois prix depuis sa sortie, ce webdocumentaire suscite la reconnaissance et reflète les distinctions dans les milieux scolaires et également à l'extérieur de la CSDM, voire des frontières québécoises et canadiennes. Entre autres, il a remporté deux prix lors du Web Program Festival qui se tenait à Paris. »

Élèves transgenres

Pour représenter le groupe : Geneviève Laurin, avocate au Bureau des affaires juridiques, Pierre Chartrand, coordonnateur au Bureau des services complémentaires, Gérald Gauthier, directeur adjoint aux services éducatifs – adaptation scolaire

Les autres participants : Guylaine Cormier, directrice d'unité, Pierre Simard, directeur de l'école Évangéline, Lynn Mullins, directrice de l'école Saint-François-d'Assise, Nathalie Bellerose, psychoéducatrice à l'école Saint-François-d'Assise, Raphaël Teixeira, psychoéducateur aux Services éducatifs.

Catégorie : Rayonnement

« Après avoir reçu des questions concernant des élèves transgenres, le Bureau des affaires juridiques, sous la gouverne de M^e Geneviève Laurin, a mis sur pied un comité multisectoriel. Formée de responsables de l'adaptation scolaire et des services éducatifs, de psychoéducateurs et de directions d'établissement scolaire, l'équipe s'est penchée sur les multiples questions soulevées.

Au fil des réflexions, un constat s'est imposé, soit la nécessité d'outiller les intervenants scolaires : fournir un cadre de référence, mettre en lumière des pratiques exemplaires afin de garantir aux élèves transgenres un accès équitable à la vie scolaire sous tous ses aspects, dans le respect des droits fondamentaux inscrits dans les chartes.

Le comité s'est adjoint des experts externes et s'est inspiré de documents diffusés par des organismes de l'éducation, ailleurs au pays.

En mars 2016, la CSDM est devenue l'une des premières et des seules commissions scolaires au Québec à se doter de telles balises pour les élèves transgenres.

Les solutions novatrices ont notamment permis aux élèves transgenres et aux établissements les accueillant de bénéficier d'un degré de confidentialité désirée. Les lignes directrices, par leur caractère novateur au Québec, ont largement été diffusées et utilisées par les autres commissions scolaires. Bravo! »

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants :
 - AUD-556 M. Marc-Étienne Deslauriers – Je protège mon école publique
 - A-29-1825 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – correction au plan de l’effectif 2017-2018 (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017)
 - A-33-1068 Service des ressources matérielles – nomination à un poste de direction adjointe au Service des ressources matérielles
 - A-31-3268 Service des ressources financières – Ventilation budgétaire – programme Opération solidarité – année scolaire 2017-2018
 - A-34-2802 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
 - PÉ-AVIS-31 Protecteur de l’élève – avis de la protectrice de l’élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2016-2017
- ajouter l’article suivant sous la rubrique « Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 » :
 - d) A-29-1818 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe des établissements pour l’année scolaire 2017-2018
- déplacer l’article suivant au point « Information » :
 - c) A-34-2792 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
- retirer les articles suivants :
 - A-10-117 Service de l’organisation scolaire – critères de sélection des écoles à volets particuliers – version pour adoption
 - A-10-118 Service de l’organisation scolaire – Club des petits déjeuners – entente de partenariat – année scolaire 2017-2018

Elle propose également de modifier l’ordre de présentation des dossiers.

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2017
- 3- Période réservée au public
- 4- AUD-556 – M. Marc-Étienne Deslauriers – Je protège mon école publique
- 5- A-10-115 Service de l'organisation scolaire – plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation
- 6- A-31-3267 Service des ressources financières – budget 2017-2018 de la Commission scolaire de Montréal
- 7- A-31-3268 Service des ressources financières – ventilation budgétaire – programme Opération solidarité – année scolaire 2017-2018
- 8- A-33-1070-A Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d'investissement 2017-2022
- 9- PÉ-AVIS-31 Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2016-2017
- 10- A-34-2790 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
- 11- A-34-2791 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
- 12- A-34-2797 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
- 13- A-34-2802 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
- 14- A-34-2793 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
- 15- A-34-2794 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
- 16- A-34-2795 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité
- 17- A-34-2796 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

- 18- Avis de proposition
- 19- CC-M-260 Proposition d'urgence du commissaire Khokon Maniruzzaman relative au développement de Côte-des-Neiges
- 20- CC-I-48 Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant l'embauche et la rétention des employés de la CSDM
- 21- CC-I-49 Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant la nécessité de développer un protocole en cas de remplacements à répétition dans des classes de la CSDM
- 22- CC-I-50 Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant les questions demeurées en suspens au cours de la dernière année
- 23- CC-I-51 Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin sur l'ajout de maternelles 4 ans en milieu défavorisé
- 24- CC-P-25 Proposition d'urgence des commissaires-parents Mélanie Robinson et Julie Wagner et de la commissaire Marie-José Mastromonaco sur la stratégie pro-parents
- 25- DG-01-333 Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – évaluation finale – année scolaire 2016-2017
- 26- DG-01-336 Direction générale – personnel cadre – évaluation finale – année 2016-2017
- 27- DG-02-359 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – demande de révision budgétaire pour des événements non récurrents
- 28- A-10-108 Service de l'organisation scolaire – modification de l'acte d'établissement de plusieurs écoles – ajout d'un bâtiment pour l'année scolaire 2017-2018 – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2017-2020 de la Commission scolaire de Montréal
- 29- A-10-111 Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal et structure de prix 2017-2018
- 30- A-10-112 Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2017-2018

- 31- A-10-114 Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire
- 32- A-11-91 Services éducatifs – nomination par recommandation à un poste de cadre – année 2016-2017
- 33- A-11-94 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Arc-en-Ciel, en vertu de l'article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
- 34- A-11-95 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Atelier, en vertu de l'article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
- 35- A-11-96 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Élan, en vertu de l'article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
- 36- A-11-97 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'École internationale de Montréal, en vertu de l'article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
- 37- A-11-98 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Le Vitrail, en vertu de l'article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
- 38- A-29-1814-B Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2017-2018 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria
- 39- A-29-1821 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nomination par recommandation d'un cadre – année 2016-2017
- 40- A-29-1825 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – correction au plan de l'effectif 2017-2018 (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017)

- 41- A-33-1055 Service des ressources matérielles – école FACE – plan d’action en vue de trouver des solutions pour la poursuite de la scolarisation des clientèles en lien avec les travaux importants devant être menés sur l’édifice
- 42- A-33-1057 Service des ressources matérielles – approbation du bail en faveur du centre de la petite enfance Les Petits Lutins de Côte St-Paul inc. pour la location en cohabitation avec l’école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (imm. n° 326)
- 43- A-33-1068 Service des ressources matérielles – nomination à un poste de direction adjointe au Service des ressources matérielles
- 44- A-34-2744 Service du secrétariat général – reddition de comptes au Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle – 2016-2017
- 45- A-34-2770 Service du secrétariat général – modification du nombre de représentants au conseil d’établissement des écoles : Jean-Baptiste-Meilleur, Rosemont, Saint-Ambroise – année scolaire 2017-2018 – version pour adoption
- 46- A-34-3000 Service du secrétariat général – élections scolaires générales 2018 – validation du nom des circonscriptions électorales et confirmation du nombre de circonscriptions
- 47- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
- a) A-10-113 Service de l’organisation scolaire – nomination au poste de direction adjointe à l’organisation scolaire
- b) A-29-1816 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année 2017-2018 – 2^e tour
- c) A-29-1817 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année 2017-2018 – 3^e tour
- d) A-29-1818 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe des établissements pour l’année scolaire 2017-2018
- 48- Information :
- a) A-11-92 Services éducatifs – Guide des événements écoresponsables

- b) INF-729 Lettre de M. Patrick Lachapelle, directeur général des infrastructures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement à la réfection majeure des écoles Sainte-Bibiane, Sainte-Catherine-de-Sienne et Sainte-Lucie
- c) A-29-1819 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – concours d'admissibilité à la fonction de direction adjointe d'établissement – liste d'admissibilité
- d) INF-730 Avis du Comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers (CCSEHDAA) sur les critères de répartition des professionnels en classe ordinaire
- e) INF-731 Avis du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) sur la prise en compte des besoins des élèves à besoins particuliers dans les projets d'ajout d'espace
- f) A-34-3001 Service du secrétariat général – modification de la *Loi sur l'instruction publique* (projet de loi 105) – liste des membres du comité de répartition des ressources (CRR)
- g) A-34-2792 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

49- Période réservée aux commissaires

50- Période réservée à la Direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2017

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2017, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 mai 2017.

3. Période réservée au public

a) Salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons se présente pour s'informer sur l'évolution du dossier de la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault et exprimer le souhait que l'année 2017-2018 verra le projet avancer. La présidente le remercie et indique que le Conseil des commissaires de la CSDM a adopté la résolution relative à l'entente entre la CSDM et la Ville de Montréal pour l'échange de terrains qui permettra la construction de la salle de concert et des locaux de pratique et que la Ville de Montréal doit maintenant faire de même.

b) École Le Vitrail

Mme Marie-Josée Blanchette, présidente du conseil d'établissement de l'école Le Vitrail, se présente pour assurer un suivi de la question qu'elle avait présentée au Conseil en mars, concernant le nombre maximal d'élèves par classe et les classes multiprogrammes (possibilité de regrouper des élèves de trois années d'étude dans une même classe). Elle explique qu'elle n'a pu obtenir d'entente ni avec l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) ni avec le gouvernement et elle demande le soutien de la CSDM. La présidente réitère l'appui du Conseil des commissaires à l'école pour ses deux demandes et propose que le conseil d'établissement et le Conseil des commissaires envoient une lettre signée conjointement au Ministère. Elle encourage par ailleurs le conseil d'établissement à poursuivre ses démarches auprès de l'APPM.

c) CPE Soleil du quartier

Mme France Cantin, directrice générale du CPE Soleil du quartier, souligne qu'elle s'était déjà présentée à deux reprises devant le Conseil des commissaires au sujet du bail du CPE. Elle indique que le CPE est un organisme à but non lucratif (OBNL) et elle rappelle les exigences du ministère de la Famille par rapport à la durée des baux des CPE (au moins cinq ans). Elle souligne de plus qu'elle est en désaccord avec le classement du CPE dans la catégorie des institutions plutôt que dans celle des OBNL. Elle demande par conséquent à la CSDM de reconsidérer sa décision concernant la durée du bail du CPE et son classement.

La présidente rappelle que les tarifs de location de la CSDM sont inférieurs à ceux du marché. Elle indique que le Service des ressources matérielles prépare une évaluation des coûts des travaux par rapport aux loyers pour les immeubles excédentaires, ce qui permet déjà de constater que les coûts d'entretien dépassent les revenus. Elle ajoute qu'une présentation de la situation globale et des travaux devant être effectués sur les immeubles sera faite au regroupement des CPE et qu'une rencontre avec le ministère de la Famille et la directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, Mme Lucie Painchaud, est prévue en juin.

d) Centres d'injection supervisée

Des parents d'élèves de l'école Marguerite-Bourgeoys se disent préoccupés par l'ouverture annoncée d'un centre d'injection supervisée (CIS) à 200 mètres de l'école. Ils indiquent qu'ils sont favorables à l'ouverture de CIS, mais qu'ils estiment que ceux-ci ne devraient pas se trouver le long d'un corridor scolaire où circulent 300 élèves tous les jours, et ajoutent qu'ils n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante à leurs préoccupations de la part des porteurs du projet. Ils déplorent par ailleurs l'absence d'un comité de bon voisinage et l'horaire prévu du CIS, qui coïncidera avec l'horaire de l'école.

La présidente indique que le Conseil des commissaires a été mis au courant des préoccupations des parents de l'école par leur commissaire, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, et que le Conseil partage ces inquiétudes. Assurant que le Conseil est résolument favorable à l'ouverture de CIS, elle insiste sur l'importance de s'assurer que les bonnes conditions sont réunies avant d'ouvrir un tel centre. Elle explique ensuite qu'elle a eu une rencontre téléphonique avec le CIUSSS à ce sujet et qu'elle poursuivra ses représentations.

e) Cohabitation entre l'école Louis-Riel et le centre Tétreaultville

Mme Mirela Mocka, du conseil d'établissement de l'école Louis-Riel, indique que par une résolution adoptée le 19 juin, le conseil d'établissement exige d'être consulté avant toute modification à l'acte d'établissement de l'école. Par la suite, MM. Mouloud Ait Ouferoukh et Yves Racicot, des parents d'élèves, expriment leur mécontentement à l'égard de la gestion du dossier par la CSDM et demandent que les parents soient consultés.

La présidente explique que dans le plan triennal de répartition et de destination des immeubles, adopté en décembre 2016 après une période de consultation, l'école transitoire était déjà inscrite à l'acte d'établissement de l'école Louis-Riel. Elle souligne par ailleurs qu'il existe d'autres écoles secondaires qui cohabitent avec des centres d'éducation des adultes à la CSDM et que la CSDM a besoin de cet espace.

f) Baux des organismes de la Maison Saint-Charles

M. Fabrice Marcoux, un parent d'élève de l'école Charles-Lemoyne, se présente pour souligner que la cohabitation de l'école avec des organismes communautaires s'inscrit dans le projet pédagogique de cette école et que le départ des organismes de la Maison Saint-Charles en raison des hausses de loyers perturberait le milieu de vie de cette communauté scolaire. Il demande donc à la CSDM de trouver des solutions plus constructives et créatives.

Par la suite, M. Normand Beudet, du Centre de ressources sur la non-violence, souligne que les organismes membres de la Maison Saint-Charles étaient d'accord avec le principe d'une augmentation graduelle des loyers, mais qu'ils sont incapables de faire face aux augmentations annoncées. Il insiste par ailleurs sur l'importance de maintenir un esprit de collaboration entre les organismes et la CSDM.

La présidente explique que l'augmentation des loyers est destinée à empêcher que les budgets destinés aux élèves servent à l'entretien des bâtiments et locaux loués aux organismes communautaires. Elle souligne par ailleurs que les sommes demandées sont encore inférieures aux coûts réels et que le CSDM ne peut aider les organismes au détriment des élèves, sa première responsabilité étant de veiller à ce que le financement reçu du gouvernement serve aux élèves. Elle précise qu'elle sera heureuse de rencontrer les organismes de la Maison Saint-Charles avec Mme Painchaud.

g) Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)

Mme Hélène Bourdages, présidente de l'AMDES, explique que son association a reçu de nombreux appels de membres au sujet de l'octroi de postes sans affichage, en transgression à la politique. Elle souhaite savoir pourquoi tous les postes ne font pas l'objet d'un affichage et demande que la CSDM s'assure du respect de sa politique. Elle souligne en outre que si la CSDM enregistre des surplus budgétaires pour l'année 2016-2017, l'AMDES présentera des demandes concernant l'ajout de postes d'adjoints ainsi que la modification de certains critères de la Politique administrative et salariale (PAS).

La présidente souligne que l'AMDES et l'administration n'ont pas la même compréhension des critères et que M. Jean Ouimet lui enverra une réponse en lui fournissant des explications sur le processus suivi. Elle ajoute que le budget adopté par le gouvernement du Québec pour l'année 2017-2018 ne prévoit pas plus d'argent destiné à l'administration.

h) Classes de maternelle 4 ans

Mme Yolande Brunelle, membre du comité-conseil sur l'implantation des maternelles 4 ans temps plein en milieu défavorisé, rappelle que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) n'a accordé que trois classes de maternelle 4 ans à la CSDM, alors qu'il en a accordé, par exemple, neuf à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et treize en Outaouais. La CSDM ayant jusqu'au 30 juin pour répondre au gouvernement à ce sujet, Mme Brunelle demande si la Commission scolaire a l'intention de réitérer sa demande initiale, qui était de dix classes.

La présidente annonce qu'au cours des dernières heures, la CSDM a appris du MEES qu'elle obtenait trois classes supplémentaires et que le ministère a par ailleurs accepté d'élargir l'offre aux écoles ayant un indice de défavorisation de 8, en plus des écoles ayant un indice de défavorisation de 9 ou de 10. Elle indique que la CSDM réitérera ses demandes et fera en outre valoir l'importance, pour l'organisation scolaire, de connaître plus tôt dans l'année le nombre de classes octroyées par le Ministère, parce qu'il reste très peu de temps pour préparer l'ouverture de ces nouvelles classes en vue de la rentrée scolaire. Enfin, Mme Harel Bourdon souligne que la CSDM compte 10 % des élèves du Québec, mais près du quart des élèves les plus défavorisés.

4. Audience – M. Marc-Étienne Deslauriers – Je protège mon école publique

Mme Pascale Grignon, du mouvement Je protège mon école publique, se présente, avec des parents d'élèves, pour faire le point sur la situation des remplacements à répétition dans les écoles du Québec. Mme Grignon rappelle les conséquences importantes d'une telle situation, notamment sur l'estime de soi, la stabilité, la persévérance scolaire, ainsi que pour le suivi des plans d'intervention, impossible dans ce contexte. Les parents présents font état de la façon dont la situation a été vécue dans les classes fréquentées par leurs enfants et soulignent que les parents aux prises avec cette situation manquent de ressources et de soutien. Le mouvement Je protège mon école publique demande à la CSDM de présenter un rapport annuel de la situation, d'augmenter sa banque de suppléants, tout en veillant à ce que ceux-ci soient compétents, et de veiller au suivi des élèves ayant connu vécu des situations de remplacements à répétition, et ce, aussi bien jusqu'à la fin de l'année que l'année suivante.

La présidente remercie les intervenants pour leur présentation. Elle rappelle que le Conseil avait été alerté sur la situation particulière vécue dans une classe et que des mesures avaient alors prises. Elle ajoute qu'un suivi de ces élèves sera assuré et que la direction d'unité responsable en informera les parents concernés. Elle cède ensuite la parole à M. Robert Gendron, qui rappelle que la Direction générale s'est engagée à faire le suivi systématique de toutes les situations problématiques portées à son attention. Insistant sur l'importance de la prévention, il assure un suivi de la situation de près. La présidente souligne ensuite l'importance du dossier de la rétention du personnel et de la gestion des talents et dit espérer que le mouvement Je protège mon école publique pourra travailler avec la CSDM en vue de faire modifier des articles de la convention collective et faciliter l'octroi de postes d'enseignants. Elle annonce qu'une résolution sur le sujet est à l'ordre du jour de la séance.

5. Service de l'organisation scolaire – plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation

Document déposé : Rapport A-10-115 en date du 20 juin 2017
de MM. David Genesse Bolduc et Éric Vendette
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI);

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de cette loi précisent que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 212 de la LIP, la Commission scolaire doit tenir des consultations publiques en cas de fermeture d'école, de modification à l'ordre d'enseignement, aux cycles ou parties de cycles offerts par une école ou en cas de cessation des services d'éducation préscolaires proposés par une école;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, la CSDM doit consulter le Comité de parents sur ce PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, la CSDM doit consulter la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite dans ce contexte prendre en compte les besoins exprimés par les représentants des milieux et ainsi favoriser l'expression de la vie démocratique;

CONSIDÉRANT que la CSDM désire que son PTRDI soit le reflet le plus fidèle des besoins formulés par les communautés locales et des pressions démographiques qui s'exercent sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la CSDM reconnaît dans l'actualisation de son PTRDI un moyen pour favoriser la réalisation de sa mission éducative;

CONSIDÉRANT que la CSDM conçoit la relation dynamique de tous ses secteurs de formation, soit la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle, comme essentielle à l'atteinte de sa mission;

CONSIDÉRANT que la CSDM entend optimiser l'utilisation de l'ensemble de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT les barrières géographiques existant sur le territoire et l'importance pour la CSDM de favoriser le transport actif;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite établir un plan d'aménagement et de gestion de son territoire scolaire en concertation avec les milieux, les quartiers, les arrondissements et la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux importants de rénovation, d'agrandissement et de construction à venir, liés aux dossiers soit de la capacité d'accueil, de l'entretien ou du programme de qualité de l'air intérieur;

CONSIDÉRANT que certains établissements ont besoin d'un espace supplémentaire pour respecter le régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que la CSDM est en attente d'autorisation du MEES concernant plusieurs projets d'agrandissement et de construction liés à l'ajout d'espace;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit faire part aux instances de la Ville de Montréal de ses besoins et de l'importance de réserver à la CSDM des terrains suffisamment grands afin de permettre la construction de nouvelles écoles modernes et accessibles et, plus particulièrement, pour les secteurs de Griffintown, de Namur-Jean-Talon, de l'hippodrome Blue Bonnets, du pôle Assomption-Nord, de Tétraultville, du Technopole Angus et du centre-ville de Montréal;

Quartier 1A – Cartierville Ouest

Commissaire : Chantal Jorg

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'école Sainte-Odile a été autorisé par le MEES à l'été 2015 et permettra l'ajout de onze classes et d'un gymnase;

CONSIDÉRANT que le bâtiment 323 situé au 2005, rue Victor-Doré sera disponible pour la scolarisation des élèves de l'école Sainte-Odile;

CONSIDÉRANT que les élèves de l'école Sainte-Odile, annexe ne seront pas délocalisés et qu'il n'y a pas de gymnase dans ce bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'école Louisbourg a été autorisé par le MEES à l'été 2016 et permettra l'ajout de huit classes et d'un gymnase double;

CONSIDÉRANT que l'école Louisbourg doit louer des locaux pour répondre aux exigences du régime pédagogique en éducation physique;

CONSIDÉRANT que la CSDM procède à une analyse afin de déterminer le potentiel de l'immeuble (bâtiment 327) situé au 11760, avenue Robert-Giffard pour la scolarisation;

Quartier 1B – Cartierville Est

Commissaire : Chantal Jorg

CONSIDÉRANT que le projet d'une nouvelle construction sur le terrain de l'école François-de-Laval a été autorisé par le MEES au printemps 2013 et permettra l'ajout de 21 classes et d'un gymnase double;

CONSIDÉRANT que l'occupation temporaire du bâtiment 323 situé au 2005, rue Victor-Doré par l'école François-de-Laval se poursuivra jusqu'à l'achèvement de la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT la taille du terrain situé au 2005, rue Victor-Doré;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Gilles-Vigneault;

Quartier 2 – Ahuntsic

Commissaire : Chantal Jorg

CONSIDÉRANT que la CSDM est en attente d'une autorisation du MEES pour un financement complémentaire pour l'école Fernand-Seguin;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux d'agrandissement de l'école Saint-Benoît ne peut être effectuée en cohabitation;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-André-Apôtre;

CONSIDÉRANT que le bâtiment 197 situé au 11015, rue Tolhurst sera disponible pour la scolarisation de groupes d'élèves à délocaliser;

CONSIDÉRANT la fin prévue pour 2018-2019 du projet d'une nouvelle construction sur le terrain de l'école Saints-Martyrs-Canadiens permettant l'ajout d'espace de quatorze classes et d'un gymnase;

CONSIDÉRANT la fin prévue pour 2019-2020 du projet d'agrandissement de l'école Christ-Roi permettant l'ajout d'espace de neuf classes et d'un gymnase;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'école Saint-Isaac-Jogues a été autorisé par le MEES à l'été 2016 et permettra l'ajout de six classes et d'une salle d'activités physiques;

CONSIDÉRANT que l'école Rosalie-Jetté sera annexée à l'école Marie-Anne à la rentrée 2018-2019;

CONSIDÉRANT le potentiel de scolarisation dans l'immeuble (bâtiment 270 – 10730 et bâtiment 271 – 10770) situé au 10730 – 10770, rue Chambord;

CONSIDÉRANT le potentiel de scolarisation dans l'immeuble (bâtiment 114) situé au 10780, rue Laverdure;

Quartier 3A – Saint-Michel Nord-Ouest

Commissaire : Mohamed Maazami

CONSIDÉRANT la poursuite des travaux à réaliser pour la reconstruction du bâtiment de l'école Sainte-Lucie;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Marie-Rivier et le projet d'agrandissement autorisé à l'été 2015 par le MEES pour l'ajout de huit classes et d'un gymnase simple;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation de l'école Saint-Bernardin et le besoin d'espace de l'école;

CONSIDÉRANT que le MEES a autorisé en octobre 2016 un budget supplémentaire pour le projet de construction au 2950, rue Jarry Est;

CONSIDÉRANT que la CSDM procède à une analyse afin de déterminer le potentiel de l'immeuble (bâtiment 318) situé au 2651, boulevard Crémazie pour la scolarisation;

CONSIDÉRANT la taille du terrain adjacent à l'école Marie-Anne;

Quartier 4 – Saint-Michel Sud

Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT le besoin de plateaux sportifs pour l'école Joseph-François-Perrault en vue du respect du régime pédagogique;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une salle de concert avec des locaux de pratique et la reprise de certains locaux à l'école Joseph-François-Perrault;

CONSIDÉRANT que le projet de reprise du bâtiment 325 situé au 7110, 8^e Avenue a été autorisé par le MEES à l'été 2016 et permettra l'ajout de neuf classes et d'une salle d'activités physiques;

Quartier 5 – Villeray

Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT la fin prévue pour 2018-2019 du projet d'agrandissement de l'école Saint-Grégoire-le-Grand permettant l'ajout de sept classes et d'un gymnase;

CONSIDÉRANT que la partie transitoire de l'école Georges-Vanier sera disponible pour la scolarisation de groupes d'élèves à délocaliser après l'achèvement du projet de l'école Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT que la CSDM procède à une analyse afin de déterminer le potentiel de la partie louée de l'immeuble situé 7345, rue Garnier (école Saint-Gabriel-Lalemant, annexe) pour la scolarisation;

CONSIDÉRANT que l'immeuble (bâtiment 078) situé au 7378, rue Lajeunesse pourrait être repris pour la scolarisation à partir du 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT le potentiel de l'immeuble (bâtiment 448) situé au 85, rue Jarry Ouest (centre Sainte-Croix) comme école transitoire pour la scolarisation préscolaire et primaire;

Quartier 6 – Parc Extension

Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit poursuivre des travaux au bâtiment 042 situé au 415, rue Saint-Roch;

CONSIDÉRANT qu'une partie des élèves du centre William-Hingston pourrait être scolarisée au bâtiment 266 situé au 7745, avenue Champagneur;

CONSIDÉRANT que l'école Barclay cohabite avec les *Amis des mots*, l'*Université de Montréal*, *Fusion jeunesse* et le *CLSC des Faubourgs*;

Quartier 7 – Petite-Patrie

Commissaire : Jean-François Gosselin

CONSIDÉRANT les travaux à l'école Félix-Leclerc et la disponibilité du bâtiment de l'école La Petite-Patrie – Pavillon Saint-Jean-de-la-Croix situé au 35, rue Saint-Zotique Est pour la scolarisation;

CONSIDÉRANT le potentiel de reprise à des fins de scolarisation de l'immeuble (bâtiment 172) situé au 6839, rue Drolet;

Quartier 8A – Rosemont Ouest

Commissaires : Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort

CONSIDÉRANT les projets de construction résidentielle en élaboration dans le secteur Angus;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil des écoles primaires du territoire Angus est déjà au maximum;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Jean-de-la-Lande;

CONSIDÉRANT la disponibilité du bâtiment excédentaire de la CSEM, situé au 8735, rue Henri-Julien;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Émile;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Albert-le-Grand et le fait que le projet d'agrandissement de l'école a été autorisé par le MEES à l'été 2016 et permettra l'ajout de dix classes et d'un gymnase;

CONSIDÉRANT qu'un budget supplémentaire pour le projet d'agrandissement de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous a été autorisé par le MEES en octobre 2016 et permettra l'ajout de seize classes et d'un gymnase double;

CONSIDÉRANT que l'école Sainte-Bernadette-Soubirous utilise le bâtiment situé au 3000, rue Beaubien Est;

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation du bâtiment de l'école Sainte-Bibiane soumis au MEES a été autorisé à l'hiver 2017;

CONSIDÉRANT les travaux au bâtiment 288 situé au 3000, rue Beaubien;

CONSIDÉRANT le potentiel de reprise à des fins de scolarisation de l'immeuble (bâtiment 215) situé au 6361, 6^e Avenue;

Quartier 8B – Rosemont Est

Commissaires : Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort

CONSIDÉRANT que la CSDM reprendra, le 31 décembre 2018, le bâtiment 297 situé au 6755, 36^e avenue pour la scolarisation;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Rosemont;

CONSIDÉRANT le potentiel pour la scolarisation préscolaire et primaire de l'immeuble (bâtiment 253) situé au 6255, 13^e Avenue;

Quartier 9 – Tétreaultville

Commissaire : Émilie Auclair

CONSIDÉRANT la fin prévue pour 2018-2019 du projet d'agrandissement de l'école Saint-François-d'Assise permettant l'ajout de huit classes et le fait que les travaux ne peuvent se faire en cohabitation;

CONSIDÉRANT la disponibilité et la capacité d'accueil du bâtiment 303 situé au 8300, rue De Teck (centre Tétreaultville);

CONSIDÉRANT que le bail avec le centre de la petite enfance *Bilbo* se termine au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de l'immeuble (bâtiment 110) situé au 3075, rue Lebrun a été autorisé par le MEES en 2015;

CONSIDÉRANT que la CSDM procède à une analyse afin de déterminer le potentiel de l'immeuble (bâtiment 068) situé au 8075, rue Hochelaga pour la scolarisation;

CONSIDÉRANT que le MEES a autorisé un projet de nouvelle construction pour l'école Irénée-Lussier;

Quartier 10 – Mercier

Commissaires : Émilie Auclair et Diane Beaudet

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Guillaume-Couture;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Fabien;

CONSIDÉRANT l'annexion de l'école Rosalie-Jetté avec l'école Marie-Anne;

CONSIDÉRANT que l'école transitoire Louis-Riel dispose d'espace pour accueillir le centre Tétreaultville;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la population scolaire desservie par l'EMAM;

CONSIDÉRANT que l'école Édouard-Montpetit offre un programme sports-études pour lequel un espace extérieur est nécessaire pour la pratique du baseball;

CONSIDÉRANT que l'école Édouard-Montpetit a conclu une entente avec la Ville de Montréal concernant l'utilisation de terrains de baseball des parcs Liébert (situé au 2826, rue Liébert) et Jean-Amyot (situé au 6110, rue de Marseille);

CONSIDÉRANT la fin prévue pour 2018-2019 du projet d'agrandissement de l'école Saint-Nom-de-Jésus permettant l'ajout d'espace de 22 classes et d'un gymnase double;

CONSIDÉRANT que la CSDM procède à une analyse afin de déterminer le potentiel de la partie louée de l'immeuble (bâtiment 436) situé au 3100, rue Arcand (école Saint-Donat, annexe) pour la scolarisation;

Quartier 11 – Hochelaga-Maisonneuve

Commissaire : Diane Beaudet

CONSIDÉRANT que plusieurs écoles du quartier Hochelaga-Maisonneuve n'ont pas atteint leur capacité d'accueil maximale;

CONSIDÉRANT le partenariat avec le Club Rotary pour le projet Déclis à l'école Chomedey-De Maisonneuve;

CONSIDÉRANT que le MEES a autorisé le financement d'un projet qui vise à construire une nouvelle école Irénée-Lussier, et ce, compte tenu des besoins des élèves HDAA de la CSDM;

CONSIDÉRANT la fin prévue pour 2018-2019 du projet d'agrandissement de l'école Saint-Nom-de-Jésus permettant l'ajout d'espace de 22 classes et d'un gymnase;

CONSIDÉRANT que l'immeuble (bâtiment 105) situé au 3349, rue Adam est vacant;

CONSIDÉRANT le potentiel pour la scolarisation préscolaire et primaire de l'immeuble (bâtiment 105) situé au 2597, rue Chambly;

Quartier 12 – Grand-Plateau

Commissaires : Ben Valkenburg et Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil et l'augmentation de l'effectif de l'école Robert-Gravel;

CONSIDÉRANT que l'école Jeanne-Mance est utilisée pour accueillir six classes de l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que l'école Paul-Bruchési occupe des locaux dans le bâtiment 059 situé au 4835, avenue Christophe-Colomb pour combler le besoin d'espace de l'école;

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) utilise des locaux à Lévis et à l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) occupe une partie du bâtiment 021 situé au 2001, rue Mullins (école Charles-Lemoyne) et doit louer des locaux au bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400 pour combler le besoin d'espace de l'école;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Pierre-Claver afin que l'école puisse respecter le régime pédagogique en éducation physique;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école de l'Étincelle pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT que l'école Lambert-Closse dispose de locaux pour accueillir des groupes supplémentaires;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace du centre Champagnat pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT que le Centre d'éducation populaire du Plateau cohabite avec le centre Saint-Louis et que celui-ci est en manque d'espace pour la formation;

CONSIDÉRANT qu'un projet de reprise du bâtiment 144 excédentaire situé au 5643, rue Clark a été présenté au MEES à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT qu'un projet de reprise du bâtiment 059 situé au 4835, avenue Christophe-Colomb a été présenté au MEES à l'automne 2016 et que ce projet permettrait l'ajout de onze classes et d'un gymnase simple;

CONSIDÉRANT que le Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) occupe une partie du bâtiment 144 situé au 5643, rue Clark et que quatre classes seront délocalisées du 3000, rue Beaubien (bâtiment 288);

CONSIDÉRANT que la CSDM procède à une analyse afin de déterminer le potentiel de l'immeuble (bâtiment 349) situé au 3505, rue Durocher pour la scolarisation;

Quartier 13 – Ville-Marie

Commissaire : Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de faciliter l'intégration des élèves du 2^e cycle du secondaire à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM);

CONSIDÉRANT la situation financière de la CSDM et la volonté de trouver des locaux à la CSDM pour l'EMFM;

CONSIDÉRANT l'effet qu'aurait le changement de nom de l'école Pierre-Dupuy sur son indice de défavorisation;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la population scolaire de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM);

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de prioriser la construction d'une nouvelle école d'horticulture au Jardin botanique de Montréal afin de regrouper les programmes et les ressources;

Quartier 14A – Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Griffintown

Commissaire : Violaine Cousineau

CONSIDÉRANT l'arrivée potentielle de la population scolaire dans le secteur Griffintown;

CONSIDÉRANT le potentiel d'agrandissement de l'école de la Petite-Bourgogne;

Quartier 14B – Pointe-Saint-Charles

Commissaire : Violaine Cousineau

CONSIDÉRANT la croissance du volet alternatif de l'école Charles-Lemoyne et du nombre de projets immobiliers à proximité;

CONSIDÉRANT que l'EMEMM pourrait occuper l'espace « entrepôt » du bâtiment situé au 2001, rue Mullins (école Charles-Lemoyne);

Quartier 15 – Côte-Saint-Paul

Commissaire : Violaine Cousineau

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Jean-de-Matha et le projet d'ajout d'espace déposé au MEES;

CONSIDÉRANT la cohabitation de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours avec le centre de la petite enfance *Les Petits Lutins de la Côte-Saint-Paul*;

CONSIDÉRANT la proximité de l'école Marie-de-l'Incarnation avec le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot;

Quartier 16 – Notre-Dame-de-Grâce

Commissaire : Marie-José Mastro Monaco

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'effectuer les travaux d'agrandissement en cohabitation avec les élèves de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne;

CONSIDÉRANT l'agrandissement autorisé par le MEES de sept classes et d'un gymnase pour l'école Judith-Jasmin;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'ajout d'espace ou d'installation d'unités préfabriquées est à l'étude à l'école Les-Enfants-du-Monde;

CONSIDÉRANT la reprise de l'ensemble immobilier (bâtiment 041 et bâtiment 242) situé au 3641 et 3744 avenue Prud'homme ainsi qu'au 5340 et 5344 chemin de la Côte-Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Luc;

Quartier 17A – Côte-des-Neiges Est
Commissaire : Khokon Maniruzzaman

CONSIDÉRANT les projets immobiliers réalisés et ceux à venir dans le secteur du triangle (Namur–Jean-Talon);

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école des Nations pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'intention de la Commission scolaire English-Montréal d'entamer les négociations avec la CSDM en vue d'une transaction concernant l'immeuble accueillant l'école des Nations;

CONSIDÉRANT l'achèvement prévu pour 2018 du projet d'agrandissement de l'école Iona permettant l'ajout d'espace de six classes et d'un gymnase;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'école Félix-Leclerc permettant l'ajout de quatorze classes et d'un gymnase double ne peut pas être réalisé en cohabitation avec les élèves;

CONSIDÉRANT la disponibilité de l'école La Petite-Patrie – Pavillon Saint-Jean-de-la-Croix située au 35, rue Saint-Zotique Est comme école transitoire;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'agrandissement de l'école La Voie a été présenté au MEES à l'automne 2016 et permettra l'ajout de 400 places et d'un gymnase;

CONSIDÉRANT que la modification du projet d'agrandissement des écoles Bedford et Lucille-Teasdale a été autorisée par le MEES en octobre 2016 et permettra l'ajout de six classes et d'un gymnase pour l'école Bedford et de sept classes pour l'école Lucille-Teasdale;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace du centre Pauline-Julien pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'EMFM pour répondre aux besoins de ses élèves;

Quartier 17B – Côte-des-Neiges Ouest

Commissaires : Marie-José Mastromonaco et Khokon Maniruzzaman

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal prévoit construire, dans le secteur de l'hippodrome Blue Bonnets, environ 5 000 habitations;

Quartier 18A – Westmount

Commissaire : Marie-José Mastromonaco

CONSIDÉRANT le besoin important d'ajout d'espace pour la scolarisation des élèves du primaire dans le quartier;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Léon-de-Westmount pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT la disponibilité de l'immeuble situé au 633, rue De Courcelles (annexe Charlevoix) pour la scolarisation;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'École internationale de Montréal (EIM);

Quartier 18B – Centre-Ville Ouest

Commissaire : Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a lancé sa stratégie centre-ville qui prévoit le développement de plusieurs secteurs dans le centre-ville, dont le site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'école primaire pour répondre aux besoins des 380 élèves du quartier;

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'espace de 21 classes et d'un gymnase double déposé au MEES à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT les propositions soumises dans le rapport déposé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

Projets institutionnels

- 1° d'APPROUVER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2018-2021 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour consultation;
- 2° de RÉAFFIRMER la pertinence de l'orientation de base de la CSDM de concevoir l'école comme une institution de quartier et de privilégier l'école de proximité;

- 3° de MANDATER la Direction générale pour poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec et des instances de la Ville de Montréal afin de réserver des terrains pour la construction d'écoles dans les secteurs en développement tels que Griffintown, Namur–Jean-Talon, hippodrome Blue Bonnets, le pôle Assomption-Nord, Tétréaultville et le Technopole Angus;
- 4° de POURSUIVRE les démarches pour que soient réservés des terrains ou des espaces pour des écoles au centre-ville de Montréal;
- 5° de MANDATER la Direction générale pour poursuivre les négociations avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) concernant le partage, l'acquisition et la location d'immeubles;
- 6° de MANDATER les directions d'unité pour s'assurer que toutes les consultations auprès des conseils d'établissement concernés par l'un ou l'autre des projets sont réalisés, et ce, tout en respectant les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);
- 7° de MANDATER les directions d'unité pour s'assurer que les communautés sont informées des différentes étapes liées aux projets d'ajout d'espace, de réhabilitation ou de rénovation majeure;
- 8° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour délivrer un acte d'établissement ou le modifier si nécessaire dans le cas de fermeture, de révocation, d'annexion ou de cohabitation;
- 9° de MANDATER, s'il y a ouverture d'un nouvel établissement, la direction d'unité pour procéder à une consultation afin de déterminer la vocation et la dénomination de cet établissement;
- 10° de MANDATER, s'il y a ouverture d'un nouvel établissement, le Service du secrétariat général pour procéder aux consultations et validations nécessaires et pour obtenir l'autorisation concernant la dénomination de cet établissement;
- 11° de DÉMANTELER les unités préfabriquées, installées temporairement, lorsque des travaux d'ajout d'espace, de construction ou de rénovation sont terminés et que leur utilisation n'est plus nécessaire;
- 12° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder à la demande d'allocation du MEES (mesure 30145) pour l'ajout, la location et le démantèlement des unités préfabriquées;
- 13° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder à la demande d'ajout d'espace du MEES (mesure 50511);
- 14° de POURSUIVRE, lorsque nécessaire, la cohabitation des établissements afin de permettre la scolarisation des élèves;

- 15° de COMMENCER, de POURSUIVRE ou de CESSER, lorsque nécessaire, la délocalisation partielle ou complète d'un établissement afin de permettre la scolarisation des élèves;
- 16° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les analyses ou les travaux pouvant mener à la reprise, pour des fins de scolarisation, d'immeubles excédentaires, lorsque nécessaire;
- 17° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour aviser le ou les locataires de la reprise éventuelle des locaux selon les conditions précisées au bail;
- 18° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder aux négociations des conditions concernant l'utilisation ou la location de locaux à l'externe et de DÉPOSER un rapport au Conseil des commissaires précisant les modalités des sommes allouées à chacune de ces occupations;
- 19° de MANDATER les directions d'unité, avec le soutien du Service du secrétariat général, pour faire les consultations prévues à l'article 212 de la LIP lorsqu'il y a une révocation d'un acte d'établissement prévue ou une modification de l'ordre d'enseignement, du cycle, d'une partie de cycle ou la cessation de l'enseignement du préscolaire;
- 20° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour planifier et maximiser l'utilisation des espaces transitoires dans les différents bâtiments de la CSDM;

Quartier 1A – Cartierville Ouest

- 21° de POURSUIVRE pour l'école Louisbourg et l'école Sainte-Odile, annexe, la location de locaux au YMCA Cartierville pour l'année scolaire 2018-2019;

Quartier 1B – Cartierville Est

- 22° d'ANNEXER la nouvelle construction située sur le terrain de l'école François-de-Laval à cette dernière, lorsqu'elle sera achevée;
- 23° de NOMMER la nouvelle construction située sur le terrain de l'école François-de-Laval « école François-de-Laval, annexe », lorsqu'elle sera achevée;

Quartier 2 – Ahuntsic–Bordeaux

- 24° d'ANNEXER le bâtiment situé au 10000, rue Parthenais à l'école Saints-Martyrs-Canadiens, lorsqu'il sera achevé;
- 25° de NOMMER le bâtiment annexé situé au 10000, rue Parthenais, « école Saints-Martyrs-Canadiens, annexe », lorsqu'il sera achevé;
- 26° d'ANNEXER l'école Rosalie-Jetté à l'école Marie-Anne pour l'année scolaire 2018-2019;

Quartier 3A – Saint-Michel Nord-Ouest

- 27° de POURSUIVRE, pour l'école Marie-Rivier, l'utilisation des locaux à l'école St. Dorothy de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2018-2019;
- 28° de POURSUIVRE, pour l'école Saint-Bernardin, l'utilisation des locaux situés au 2651, boulevard Crémazie Est pour l'année scolaire 2018-2019;

Quartier 4 – Saint-Michel Sud

- 29° de POURSUIVRE, pour l'école Joseph-François-Perrault, l'utilisation des locaux à l'Académie Ness Martial, située au 3700, boulevard Crémazie Est pour l'année scolaire 2018-2019;
- 30° de POURSUIVRE, pour l'école Joseph-François-Perrault, l'utilisation des locaux à l'aréna Saint-Michel situé au 3440, rue Jarry Est pour l'année scolaire 2018-2019;

Quartier 5 – Villeray

- 31° de DONNER suite aux analyses et aux démarches menant à l'utilisation des espaces excédentaires de l'immeuble où est située l'école Saint-Gabriel-Lalemant, annexe;
- 32° de DONNER suite aux analyses et aux démarches menant à la reprise de l'immeuble excédentaire situé au 7378, rue Lajeunesse (bâtiment 078);

Quartier 6 – Parc Extension

- 33° de POURSUIVRE la cohabitation entre les organismes *Les Amis des Mots*, *l'Université de Montréal*, *Fusion jeunesse* et le *CLSC des Faubourgs* et l'école Barclay au bâtiment 090 situé au 7941, avenue Wiseman;

Quartier 8A – Rosemont Ouest

- 34° de POURSUIVRE les démarches afin de construire une école primaire dans le secteur Angus;

Quartier 10 – Mercier

- 35° de POURSUIVRE, pour l'école Édouard-Montpetit, l'utilisation des installations extérieures pour la pratique de l'activité baseball du programme sports-études, pour l'année scolaire 2018-2019;
- 36° de POURSUIVRE, pour l'EMAM, l'utilisation des locaux loués à l'aéroport de Mirabel, au 11800, rue Service A-5, à Trois-Rivières, au 3005, rue Lindbergh et à Québec, au 800, 8^e rue de l'Aéroport, pour l'année scolaire 2018-2019;

- 37° de RÉVOQUER l'acte d'établissement de l'école Rosalie-Jetté pour 2018-2019;
- 38° d'INTÉGRER le programme de l'école Rosalie-Jetté au programme de l'école Marie-Anne à partir de 2018-2019;

Quartier 11 – Hochelaga-Maisonneuve

- 39° de POURSUIVRE, pour l'école Chomedey-De Maisonneuve, l'utilisation des locaux nécessaires au projet Déclic au bâtiment situé au 4240, rue Ontario Est, pour l'année scolaire 2018-2019;

Quartier 12 – Grand-Plateau

- 40° d'EXPLORER différents scénarios et de POURSUIVRE les analyses pour répondre au besoin d'espace de l'école Robert-Gravel;
- 41° de POURSUIVRE, pour l'EMCM, l'utilisation gratuite des locaux situés au 7401, rue Hochelaga à Montréal et au 9, rue Monseigneur-Gosselin à Lévis pour l'année scolaire 2018-2019;
- 42° d'ANALYSER plusieurs scénarios afin de répondre au besoin d'espace de l'EMEMM;
- 43° de POURSUIVRE, pour l'EMEMM, l'utilisation des locaux du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400 pour l'année scolaire 2018-2019;
- 44° de POURSUIVRE, pour l'EMEMM, l'utilisation des locaux du bâtiment situé au 2001, rue Mullins pour l'année scolaire 2018-2019;
- 45° de POURSUIVRE, pour l'école Saint-Pierre-Claver, l'utilisation des locaux au Centre du Plateau (Ville de Montréal), situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est pour l'année scolaire 2018-2019;
- 46° de POURSUIVRE pour le centre Champagnat, l'utilisation des locaux situés au 1200, boulevard Crémazie pour l'année scolaire 2018-2019 et d'ANALYSER d'autres scénarios afin de mettre en place une solution pérenne pour répondre aux besoins de scolarisation des élèves adultes ayant des besoins particuliers;

Quartier 13 – Ville-Marie

- 47° de POURSUIVRE l'analyse des facteurs et scénarios visant à déployer une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des différentes populations scolaires dans le but de favoriser la réussite des élèves et la rétention des familles dans les écoles primaires et secondaires du quartier;
- 48° de POURSUIVRE les analyses de capacité d'accueil de l'EMFM pouvant mener au déménagement des élèves scolarisés au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges dans des immeubles appartenant à la CSDM;

- 49° de POURSUIVRE, pour l'EMFM, l'utilisation des locaux situés au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges pour l'année scolaire 2018-2019;
- 50° de POURSUIVRE, pour l'EMFM la formation à l'hôpital Verdun, situé au 4000, boulevard Lasalle, pour l'année scolaire 2018-2019;
- 51° de POURSUIVRE, pour l'EMHM, l'utilisation de la bibliothèque et la location des quatre serres et locaux au pavillon Marie-Victorin du Jardin botanique de Montréal situé au 4101, rue Sherbrooke Est, pour l'année scolaire 2018-2019;
- 52° de POURSUIVRE, pour l'EMHM, l'utilisation des locaux du bâtiment « 5600 Hochelaga », pour l'année scolaire 2018-2019;
- 53° de POURSUIVRE, pour l'EMHM, la démarche en vue de la construction d'une nouvelle école au Jardin botanique de Montréal;

Quartier 14A – Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Griffintown

- 54° d'ANALYSER différentes possibilités, en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de planifier l'arrivée de la population scolaire dans ce secteur, notamment en examinant la possibilité d'agrandir l'école De la Petite-Bourgogne qui est à proximité;

Quartier 16 – Notre-Dame-de-Grâce

- 55° d'ANALYSER les possibilités d'ajout d'espace ou d'installation d'unités préfabriquées à l'école Les-Enfants-du-Monde;

Quartier 17A – Côte-des-Neiges Est

- 56° d'ANALYSER les possibilités visant à permettre aux élèves de l'EMFM (annexe 3, Côte-des-Neiges) d'être scolarisés dans des locaux appartenant à la CSDM;
- 57° de POURSUIVRE, pour le centre Pauline-Julien, l'utilisation des locaux situés au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges pour l'année scolaire 2018-2019;

Quartier 18A – Westmount

- 58° d'ANALYSER, en collaboration avec le conseil d'établissement et les intervenants du milieu, les besoins de l'École internationale de Montréal, notamment en ce qui concerne les enjeux de capacité d'accueil de l'école.

6. Service des ressources financières – budget 2017-2018 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-31-3267 en date du 20 juin 2017 de MM. Krimo Azouaou et Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les éléments qui viennent modifier la situation budgétaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exercer une gestion responsable et équitable du budget de la CSDM, afin d'assurer, à moyen et long terme, l'autonomie financière de celle-ci;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique*, la CSDM a publié, en date du 2 juin 2017, un avis public informant la population que le budget de la Commission scolaire pour l'année 2017-2018 serait présenté à la séance du 21 juin 2017 du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'avis des administrateurs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que, compte tenu des règles et des paramètres budgétaires connus à ce jour, la CSDM prévoit un équilibre d'exercice pour l'année scolaire 2017-2018, en accord avec ce qui avait été annoncé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) lors de la présentation de son plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB) pluriannuel en juin 2016;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources financières à transmettre le budget 2017-2018 de la CSDM au MEES et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, dans la forme prescrite par ces derniers, au plus tard le 4 juillet 2017;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières d'informer le Conseil des commissaires, à la séance du 30 août prochain, du bilan du PREB 2012-2017;
- 4° de DEMANDER au Service des ressources financières d'informer le Conseil des commissaires, à la séance du 30 août prochain, du résultat de l'analyse des règles budgétaires et des paramètres initiaux 2017-2018, et, si requis, de présenter un budget amendé.

La présidente de la CSDM, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes :

- Ajouter les considérants suivants :

« CONSIDÉRANT que le processus gouvernemental d'allocation du budget aux commissions scolaires est à ce point que les administrateurs de la CSDM ont reçu tous les renseignements pertinents à la production du budget à la fin mai;

CONSIDÉRANT les positions que la CSDM doit faire valoir auprès du MEES pour récupérer des sommes d'argent; »

- Ajouter les paragraphes suivants à la proposition :

« 5° de DÉTERMINER qu'en novembre 2017, le Conseil des commissaires procédera à la révision du budget;

6° de DÉTERMINER qu'une séance de la table d'échanges politico-administrative d'octobre portera sur le budget;

7° de DONNER à la présidente et à la Direction générale le mandat de poursuivre les échanges avec le MESS concernant les enjeux touchant les situations où la CSDM devrait recevoir des sommes d'argent, notamment le transport des élèves HDAA, les frais associés au déplacement des élèves dans une école transitoire, les besoins réels des élèves HDAA, les coûts pour les élèves inscrits à l'accueil et à la francisation, les coûts supérieurs de construction et d'agrandissement liés au caractère patrimonial de nos immeubles ainsi que les modalités de remboursement de la dette afin de permettre une portion des sommes dégagées pour réinvestir dans les projets de développement. »

La commissaire-parent Julie Wagner propose les modifications suivantes :

- Ajouter le considérant suivant :

« CONSIDÉRANT que les dépenses administratives de la CSDM ont été réduites de 35 % depuis 2011-2012 et que cette diminution entraîne des conséquences directes sur les services aux élèves; »

- Ajouter le paragraphe suivant à la proposition :

« 8° de MANDATER la Direction générale et la présidente de la CSDM pour qu'ils fassent des représentations auprès du MESS afin de faire reconnaître les services administratifs comme étant essentiels à la réussite des élèves et de les financer en conséquence. »

Ces propositions de modification sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

Le vote sur la proposition principale telle qu'elle est modifiée est demandé par le commissaire Jean-François Gosselin.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng, Julie Wagner, Mélanie Robinson, Marcel Lauzon et Julia Druliolles votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent contre.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée par la majorité des commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT les éléments qui viennent modifier la situation budgétaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exercer une gestion responsable et équitable du budget de la CSDM, afin d'assurer, à moyen et long terme, l'autonomie financière de celle-ci;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique*, la CSDM a publié, en date du 2 juin 2017, un avis public informant la population que le budget de la Commission scolaire pour l'année 2017-2018 serait présenté à la séance du 21 juin 2017 du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'avis des administrateurs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que, compte tenu des règles et des paramètres budgétaires connus à ce jour, la CSDM prévoit un équilibre d'exercice pour l'année scolaire 2017-2018, en accord avec ce qui avait été annoncé au MEES lors de la présentation de son PREB pluriannuel en juin 2016;

CONSIDÉRANT que le processus gouvernemental d'allocation du budget aux commissions scolaires est à ce point que les administrateurs de la CSDM ont reçu tous les renseignements pertinents à la production du budget à la fin mai;

CONSIDÉRANT les positions que la CSDM doit faire valoir auprès du MEES pour récupérer des sommes d'argent;

CONSIDÉRANT que les dépenses administratives de la CSDM ont été réduites de 35 % depuis 2011-2012 et que cette diminution entraîne des conséquences directes sur les services aux élèves;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources financières à transmettre le budget 2017-2018 de la CSDM au MEES et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, dans la forme prescrite par ces derniers, au plus tard le 4 juillet 2017;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières d'informer le Conseil des commissaires, à la séance du 30 août prochain, du bilan du PREB 2012-2017;
- 4° de DEMANDER au Service des ressources financières d'informer le Conseil des commissaires, à la séance du 30 août prochain, du résultat de l'analyse des règles budgétaires et des paramètres initiaux 2017-2018, et, si requis, de présenter un budget amendé;
- 5° de DÉTERMINER qu'en novembre 2017, le Conseil des commissaires procédera à la révision du budget;
- 6° de DÉTERMINER qu'une séance de la table d'échanges politico-administrative d'octobre portera sur le budget;
- 7° de DONNER à la présidente et à la Direction générale le mandat de poursuivre les échanges avec le MESS concernant les enjeux touchant les situations où la CSDM devrait recevoir des sommes d'argent, notamment le transport des élèves HDAA, les frais associés au déplacement des élèves dans une école transitoire, les besoins réels des élèves HDAA, les coûts pour les élèves inscrits à l'accueil et à la francisation, les coûts supérieurs de construction et d'agrandissement liés au caractère patrimonial de nos immeubles ainsi que les modalités de remboursement de la dette afin de permettre une portion des sommes dégagées pour réinvestir dans les projets de développement;
- 8° de MANDATER la Direction générale et la présidente de la CSDM pour qu'ils fassent des représentations auprès du MESS afin de faire reconnaître les services administratifs comme étant essentiels à la réussite des élèves et de les financer en conséquence.

7. Service des ressources financières – ventilation budgétaire – programme Opération solidarité – année scolaire 2017-2018

Document déposé : Rapport A-31-3268 en date du 21 juin 2017
de Mme Patricia Dallaire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la ventilation budgétaire soumise pour le programme Opération solidarité pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER le budget de l'Opération solidarité, tel qu'il est proposé dans l'annexe 1 du présent rapport.

8. Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d'investissement 2017-2022

Document déposé : Rapport A-33-1070-A en date du 19 juin 2017
de MM. Julien Courville et Phillip-Alexandre Beaulieu
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la mission éducative de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et l'obligation de maintenir dans tous ses bâtiments un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT l'envergure du déficit de maintien qui afflige le parc immobilier de la CSDM et le processus de priorisation des projets pilotés par le Service des ressources matérielles en vue de la remise en état des bâtiments scolaires;

CONSIDÉRANT les multiples facteurs difficilement prévisibles qui influencent à la fois le choix des priorités relativement au maintien des bâtiments et le coût des projets;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche actuelle et future au regard du parc immobilier scolaire et l'importance de prendre les devants en amorçant sans tarder la préparation des plans et devis des projets à réaliser à brève échéance;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre l'amorce rapide de travaux prioritaires financés en 2017-2018 et en 2018-2019 dans le cadre des mesures Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien, il faudra solliciter du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) une autorisation anticipée;

CONSIDÉRANT le processus administratif pouvant mener à l'obtention d'une subvention, d'une autorisation ou d'un permis en lien avec la réalisation de travaux touchant les ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la programmation de projets 2018-2019 incluse dans le plan directeur d'investissement 2017-2022, que constitue le présent rapport;
- 2° de MANDATER la Direction générale pour transmettre au MEES une demande d'autorisation anticipée dans le but d'amorcer rapidement les travaux prioritaires financés en 2017-2018 par la mesure Maintien des bâtiments ou la mesure Résorption du déficit de maintien;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à mettre en œuvre immédiatement les projets du présent rapport programmés en 2017-2018, dans l'attente de l'autorisation anticipée du MEES;
- 4° d'AUTORISER l'élaboration des plans et devis des projets du présent rapport programmés en 2018-2019 et qui pourraient devoir être amorcés rapidement, et ce, conformément aux règles budgétaires du MEES;
- 5° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à actualiser l'étendue des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation 2017-2018 ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence, et ce, avec les disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation préalable du comité exécutif;
- 6° d'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à confier à une firme de professionnels ou à des professionnels de son service le mandat de préparer et de présenter auprès des autorités compétentes, au nom de la CSDM, toute demande de subvention, d'autorisation ou de permis en lien avec la réalisation de travaux touchant les ressources matérielles.

***** *Le dossier suivant est traité à huis clos de 21 h 55 à 22 h 40.* *****

9. Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2016-2017

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-31 en date du 10 mai 2017
de Mme Louise Chenard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'avis PÉ-AVIS-31 transmis par la protectrice de l'élève à la secrétaire générale, directrice du Service du secrétariat général, le 10 mai 2017;

CONSIDÉRANT que l'avis découle de l'enquête menée auprès des personnes concernées par la demande du parent au sujet de l'élève;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

Il est PROPOSÉ :

1° d'ENTÉRINER les recommandations de la protectrice de l'élève.

Le vote est demandé sur la proposition principale.

La commissaire Violaine Cousineau vote pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng, Mélanie Robinson, Marcel Lauzon et Julia Druliolles votent contre.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Julie Wagner s'abstiennent.

La proposition principale est rejetée par la majorité des commissaires présents.

10. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-2790 en date du 9 juin 2017
de Mme Guylaine Dubé et de M^e France Pedneault
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par la mère de l'élève visé;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 27 de la séance du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Chantal Jorg, Julia Druliolles et Ben Valkenburg;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré les parents de l'élève et ensuite les administrateurs concernés;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé, en date du 1^{er} juin 2017;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

1° d'ACCEPTER les recommandations contenues dans le présent rapport.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin s'abstiennent.

11. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-2791 en date du 9 juin 2017
de Mme Guylaine Dubé et de M^e France Pedneault
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par la mère de l'élève visé;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 27 de la séance du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Chantal Jorg, Julia Druliolles et Ben Valkenburg;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré les parents de l'élève et ensuite les administrateurs concernés;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé, en date du 1^{er} juin 2017;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCEPTER les recommandations contenues dans le présent rapport.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin s'abstiennent.

12. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-2797 en date du 15 juin 2017
de Mme Guylaine Dubé et de M^e Sylvie Gallant concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par le père de l'élève visé;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 27 de la séance du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Marie-José Mastro Monaco, Julia Druliolles et Kenneth George;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré les parents de l'élève;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport à la suite de la rencontre du comité de révision le 8 juin 2017;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCEPTER les recommandations contenues dans le présent rapport.

Les commissaires Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin s'abstiennent.

13. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-2802 en date du 21 juin 2017
de Mme Guylaine Dubé et de M^e Sylvie Gallant concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par les parents de l'élève visé;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 27 de la séance du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Émilie Auclair, Marie-José Mastromonaco et Mélanie Robinson;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré les parents de l'élève, et ensuite le directeur du Service de l'organisation scolaire, la coordonnatrice par intérim et la direction de l'école concernée;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé en date du 21 juin 2017;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCEPTER les recommandations contenues dans le présent rapport.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin s'abstiennent.

***** *Les quatre dossiers suivants (A-34-2793, A-34-2794, A-34-2795 et A-34-2796) sont traités à huis clos de 22 h 45 à 23 h 30. ******

14. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-2793 en date du 20 juin 2017
de Mme Guylaine Dubé et de M^e Sylvie Gallant concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par la mère de l'élève visé;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 27 de la séance du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Violaine Cousineau, Marie-José Mastromonaco et Marcel Lauzon;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré les parents de l'élève, et ensuite le directeur du Service de l'organisation scolaire et le directeur d'unité responsable des écoles secondaires;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé en date du 20 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de révision ont formulé des recommandations différentes;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MAINTENIR la décision du directeur du Service de l'organisation scolaire de refuser la conclusion d'une entente extraterritoriale;
- 2° de DONNER suite aux recommandations unanimes des membres du comité de révision.

Le vote sur la proposition est demandé par le commissaire Jean-Denis Dufort.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Julia Druliolles votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Mélanie Robinson, Marcel Lauzon et Julie Wagner votent contre.

La commissaire Émilie Auclair s'abstient.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de MAINTENIR la décision du directeur du Service de l'organisation scolaire de refuser la conclusion d'une entente extraterritoriale;
- 2° de DONNER suite aux recommandations unanimes des membres du comité de révision.

15. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-2794 en date du 20 juin 2017
de Mme Guylaine Dubé et de M^c Sylvie Gallant concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par la mère de l'élève visé;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 27 de la séance du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Violaine Cousineau, Marie-José Mastromonaco et Marcel Lauzon;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré les parents de l'élève, et ensuite le directeur du Service de l'organisation scolaire et le directeur d'unité responsable des écoles secondaires;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé en date du 20 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de révision ont formulé des recommandations différentes;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MAINTENIR la décision du directeur du Service de l'organisation scolaire de refuser la conclusion d'une entente extraterritoriale;
- 2° de DONNER suite aux recommandations unanimes des membres du comité de révision.

Le vote sur la proposition est demandé par le commissaire Jean-Denis Dufort.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Julia Druliolles votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Mélanie Robinson, Marcel Lauzon et Julie Wagner votent contre.

La commissaire Émilie Auclair s'abstient.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de MAINTENIR la décision du directeur du Service de l'organisation scolaire de refuser la conclusion d'une entente extraterritoriale;
- 2° de DONNER suite aux recommandations unanimes des membres du comité de révision.

16. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-2795 en date du 20 juin 2017
de Mme Guylaine Dubé et de M^e Sylvie Gallant concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par la mère de l'élève visé;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 27 de la séance du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Violaine Cousineau, Marie-José Mastromonaco et Marcel Lauzon;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré les parents de l'élève, et ensuite le directeur du Service de l'organisation scolaire et le directeur d'unité responsable des écoles secondaires;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé en date du 20 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de révision ont formulé des recommandations différentes;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MAINTENIR la décision du directeur du Service de l'organisation scolaire de refuser la conclusion d'une entente extraterritoriale;
- 2° de DONNER suite aux recommandations unanimes des membres du comité de révision.

Le vote sur la proposition est demandé par le commissaire Jean-François Gosselin.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Julia Druliolles votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Mélanie Robinson, Marcel Lauzon et Julie Wagner votent contre.

La commissaire Émilie Auclair s'abstient.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de MAINTENIR la décision du directeur du Service de l'organisation scolaire de refuser la conclusion d'une entente extraterritoriale;
- 2° de DONNER suite aux recommandations unanimes des membres du comité de révision.

17. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-2796 en date du 20 juin 2017
de Mme Guylaine Dubé et de M^e Sylvie Gallant concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par la mère de l'élève visé;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 27 de la séance du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Violaine Cousineau, Marie-José Mastromonaco et Marcel Lauzon;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré les parents de l'élève, et ensuite le directeur du Service de l'organisation scolaire et le directeur d'unité responsable des écoles secondaires;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé en date du 20 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de révision ont formulé des recommandations différentes;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MAINTENIR la décision du directeur du Service de l'organisation scolaire de refuser la conclusion d'une entente extraterritoriale;
- 2° de DONNER suite aux recommandations unanimes des membres du comité de révision.

Le vote sur la proposition est demandé par le commissaire Jean-François Gosselin.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Julia Druliolles votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Mélanie Robinson, Marcel Lauzon et Julie Wagner votent contre.

La commissaire Émilie Auclair s'abstient.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de MAINTENIR la décision du directeur du Service de l'organisation scolaire de refuser la conclusion d'une entente extraterritoriale;
- 2° de DONNER suite aux recommandations unanimes des membres du comité de révision.

La séance est levée à 23 h 35 et ajournée au 27 juin 2017 à 17 heures.

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance ordinaire du 27 juin 2017 (17 heures)

– 15^e séance (deuxième partie) –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente
Chantal Jorg
 - MM. Mohamed Maazami
Kenneth George
Jean-François Gosselin
Jean-Denis Dufort
 - Mmes Émilie Auclair
Diane Beaudet
 - M. Ben Valkenburg
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng
Violaine Cousineau
 - M. Khokon Maniruzzaman
 - Mmes Julie Wagner
Julia Druliolles
 - M. Marcel Lauzon
- ABSENTS :**
- Mme Mélanie Robinson
 - MM. Jocelyn Pauzé
Jean-Martin Aussant
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
 - Mme Maryse Tremblay, directrice par intérim au Bureau des directions d'unités, unité 4
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - M. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle

- M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
- Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
Sophie Archambault, réviseuse linguistique
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général
Lynda Émond, technicienne au Service des technologies de l'information

Le commissaire Ben Valkenburg sort durant les discussions du point 41 (A-33-1055).

Les commissaires Julie Wagner, Marcel Lauzon et Julia Druliolles sortent durant les discussions du point 22 (CC-I-50) et reviennent après le vote.

Un huis clos est décrété de 19 h 30 à 19 h 50 pour discussions d'un point confidentiel.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 24- Avis de proposition
- 25- CC-M-260 Proposition d'urgence du commissaire Khokon Maniruzzaman relative au développement de Côte-des-Neiges
- 26- CC-I-48 Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant l'embauche et la rétention des employés de la CSDM
- 27- CC-I-49 Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant la nécessité de développer un protocole en cas de remplacements à répétition dans des classes de la CSDM
- 28- CC-I-50 Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant les questions demeurrées en suspens au cours de la dernière année
- 29- CC-I-51 Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin sur l'ajout de maternelles 4 ans en milieu défavorisé
- 24- CC-P-25 Proposition d'urgence des commissaires-parents Mélanie Robinson et Julie Wagner et de la commissaire Marie-José Mastromonaco sur la stratégie pro-parents

- 25- DG-01-333 Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – évaluation finale – année scolaire 2016-2017
- 26- DG-01-336 Direction générale – personnel cadre – évaluation finale – année 2016-2017
- 27- DG-02-359 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – demande de révision budgétaire pour des événements non récurrents
- 28- A-10-108 Service de l’organisation scolaire – modification de l’acte d’établissement de plusieurs écoles – ajout d’un bâtiment pour l’année scolaire 2017-2018 – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2017-2020 de la Commission scolaire de Montréal
- 29- A-10-111 Service de l’organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal et structure de prix 2017-2018
- 30- A-10-112 Service de l’organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2017-2018
- 31- A-10-114 Service de l’organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire
- 32- A-11-91 Services éducatifs – nomination par recommandation à un poste de cadre – année 2016-2017
- 33- A-11-94 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d’école établie aux fins d’un projet particulier de l’école Arc-en-Ciel, en vertu de l’article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
- 34- A-11-95 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d’école établie aux fins d’un projet particulier de l’école Atelier, en vertu de l’article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
- 35- A-11-96 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d’école établie aux fins d’un projet particulier de l’école Élan, en vertu de l’article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
- 36- A-11-97 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d’école établie aux fins d’un projet particulier de l’École internationale de Montréal, en vertu de l’article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020

- 37- A-11-98 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Le Vitrail, en vertu de l'article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
- 38- A-29-1814-B Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2017-2018 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria
- 39- A-29-1821 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nomination par recommandation d'un cadre – année 2016-2017
- 40- A-29-1825 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – correction au plan de l'effectif 2017-2018 (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017)
- 41- A-33-1055 Service des ressources matérielles – école FACE – plan d'action en vue de trouver des solutions pour la poursuite de la scolarisation des clientèles en lien avec les travaux importants devant être menés sur l'édifice
- 42- A-33-1057 Service des ressources matérielles – approbation du bail en faveur du centre de la petite enfance Les Petits Lutins de Côte St-Paul inc. pour la location en cohabitation avec l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (imm. n° 326)
- 43- A-33-1068 Service des ressources matérielles – nomination à un poste de direction adjointe au Service des ressources matérielles
- 44- A-34-2744 Service du secrétariat général – reddition de comptes au Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle – 2016-2017
- 45- A-34-2770 Service du secrétariat général – modification du nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles : Jean-Baptiste-Meilleur, Rosemont, Saint-Ambroise – année scolaire 2017-2018 – version pour adoption
- 46- A-34-3000 Service du secrétariat général – élections scolaires générales 2018 – validation du nom des circonscriptions électorales et confirmation du nombre de circonscriptions

- 47- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
- a) A-10-113 Service de l'organisation scolaire – nomination au poste de direction adjointe à l'organisation scolaire
 - b) A-29-1816 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2017-2018 – 2^e tour
 - c) A-29-1817 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2017-2018 – 3^e tour
 - d) A-29-1818 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe des établissements pour l'année scolaire 2017-2018
- 48- Information :
- a) A-11-92 Services éducatifs – Guide des événements écoresponsables
 - b) INF-729 Lettre de M. Patrick Lachapelle, directeur général des infrastructures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement à la réfection majeure des écoles Sainte-Bibiane, Sainte-Catherine-de-Sienne et Sainte-Lucie
 - c) A-29-1819 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – concours d'admissibilité à la fonction de direction adjointe d'établissement – liste d'admissibilité
 - d) INF-730 Avis du Comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers (CCSEHDAA) sur les critères de répartition des professionnels en classe ordinaire
 - e) INF-731 Avis du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) sur la prise en compte des besoins des élèves à besoins particuliers dans les projets d'ajout d'espace
 - f) A-34-3001 Service du secrétariat général – modification de la *Loi sur l'instruction publique* (projet de loi 105) – liste des membres du comité de répartition des ressources (CRR)
 - g) A-34-2792 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

49- Période réservée aux commissaires

50- Période réservée à la Direction générale

Le mot de la présidente

La présidente ouvre la deuxième partie de la séance en rappelant les décisions prises dans les dossiers traités à huis clos avant l'ajournement de la séance.

Elle souligne ensuite qu'il s'agit de la dernière participation de Mme Line Lapierre à une séance du Conseil des commissaires, celle-ci ayant décidé d'assurer la direction de l'école Saint-François-Solano. Elle lui souhaite beaucoup de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

18. Avis de proposition

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng annonce qu'elle soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant la présentation d'un mémoire sur le projet de loi 144.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng annonce qu'elle soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant la présentation d'un mémoire dans le cadre des consultations régionales sur l'encadrement du cannabis.

19. Proposition d'urgence du commissaire Khokon Maniruzzaman relative au développement de Côte-des-Neiges

Rapport déposé : CC-M-260

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a annoncé son intention d'assurer un développement majeur dans Côte-des-Neiges;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'accueillir 5000 familles dans le secteur de l'ancien hippodrome Blue Bonnets et de Namur/Jean-Talon;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire valoir rapidement l'intérêt d'assurer la scolarisation des enfants qui résideront dans ce quartier;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidente le mandat d'intervenir auprès du maire de Montréal, du maire de l'arrondissement, du conseiller municipal et du ministre de l'Éducation pour s'assurer que les plans de développement prévoient des espaces pour la scolarisation des enfants au primaire et au secondaire.

20. Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant l'embauche et la rétention des employés de la CSDM

Document déposé : CC-I-48

CONSIDÉRANT que la commission scolaire de Montréal (CSDM) connaît actuellement des problèmes majeurs de recrutement et de rétention de ses enseignants (particulièrement au préscolaire/ primaire et en orthopédagogie) et de ses professionnels;

CONSIDÉRANT que la CSDM a élaboré un diagnostic et un plan d'action afin de résorber la situation;

CONSIDÉRANT qu'un des freins majeurs à l'amélioration de la situation actuelle vient du fait que les compressions, ces dernières années, ont été à ce point importantes qu'elles limitent la capacité des services centraux à embaucher et à assurer la rétention du personnel;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence à régler la situation, dans un contexte où la CSDM doit faire face à une explosion de sa population scolaire, à des conditions de travail difficiles en raison de la surpopulation et de l'état vétuste des bâtiments, à des classes dont la composition est particulièrement exigeante et à un contexte où les compressions ont eu des effets délétères dans nos établissements;

CONSIDÉRANT qu'il manque 265 postes à temps plein en services complémentaires pour le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDAA), et que ce déficit en postes fait peser sur les épaules des enseignants et des enseignantes un fardeau imposant;

CONSIDÉRANT que le taux d'absentéisme pour maladie n'a jamais été si élevé parmi le corps enseignant, et qu'il ne paraît pas présomptueux de lier l'augmentation de ces congés à un épuisement généralisé du personnel;

CONSIDÉRANT la demande commune exprimée conjointement par les parents, les syndicats, les cadres et les élus scolaires de la CSDM, à l'automne 2016, à l'effet d'octroyer un statut particulier à la CSDM compte tenu des défis à nuls autres semblables auxquels doit faire face cette commission scolaire;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER au ministre de l'Éducation d'octroyer des fonds d'urgence pour permettre aux services centraux de la CSDM de retrouver leur marge de manœuvre afin de procéder rapidement au recrutement et au travail de rétention du personnel enseignant et professionnel;

- 2° de DEMANDER au ministre de l'Éducation de débloquer les fonds nécessaires à l'embauche du personnel afin de combler les 265 postes manquants en soutien aux EHDAA (étant entendu que la façon dont le ministère de l'Éducation a décidé d'attribuer les nouvelles mesures votées au budget 2017 dessert la métropole et ne lui permet pas de répondre adéquatement aux besoins de sa population scolaire et de son corps enseignant);
- 3° de DEMANDER au ministre de l'Éducation d'investir massivement et rapidement dans la rénovation, la construction et l'agrandissement des établissements scolaires montréalais afin que les enseignants soient placés dans des conditions matérielles décentes leur permettant d'exercer adéquatement leur profession;
- 4° de TRAVAILLER en étroite collaboration avec les syndicats et les départements des sciences de l'éducation de nos universités afin d'étudier les pistes de solution permettant que la CSDM devienne un employeur de choix pour les enseignants et les professionnels de la région métropolitaine.

La commissaire Diane Beudet annonce qu'elle soumettra la contre-proposition suivante si la proposition principale est rejetée :

« CONSIDÉRANT le diagnostic et le plan d'action élaboré par le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences afin d'assurer le recrutement, la rétention du personnel et la gestion de talent;

CONSIDÉRANT la nouvelle organisation déterminée par le Conseil des commissaires pour assurer le recrutement et la rétention des employés;

CONSIDÉRANT que la présidente a déjà rencontré la direction de chacun des syndicats et de chacune des associations des cadres au sujet du recrutement et de la rétention des employés et que chacun de ces acteurs s'est engagé à soumettre des considérations sur ce sujet à la présidente;

CONSIDÉRANT les travaux du comité du conseil sur les ressources humaines;

CONSIDÉRANT le caractère multifactoriel du problème du recrutement et de la rétention des employés;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER à la présidente de faire rapport, au cours de l'automne, sur les réflexions menées avec les associations et les syndicats;
- 2° de DEMANDER au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de faire rapport, au cours de l'automne, quant à la portée des mesures prises pour assurer le recrutement et la rétention des employés, d'abord au comité du conseil sur les ressources humaines et, par la suite, au Conseil des commissaires;

- 3^o de DEMANDER au service des ressources humaines d'accentuer son action auprès des départements des sciences de l'éducation pour que plus d'étudiants fassent leur stage à la CSDM;
- 4^o de SOLLICITER l'appui de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal dans le recrutement des stagiaires. »

Le vote est demandé sur la proposition principale.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau et Marcel Lauzon votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent contre.

Les commissaires Julia Druliolles et Julie Wagner s'abstiennent.

La proposition principale est rejetée par la majorité des commissaires présents.

Le vote sur la contre-proposition est alors demandé par le commissaire Jean-François Gosselin.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng, Khokon Maniruzzaman, Julia Druliolles et Julie Wagner votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau et Marcel Lauzon votent contre.

La contre-proposition est adoptée par la majorité des commissaires présents.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1^o de DEMANDER à la présidente de faire rapport, au cours de l'automne, sur les réflexions menées avec les associations et les syndicats;
- 2^o de DEMANDER au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de faire rapport, au cours de l'automne, quant à la portée des mesures prises pour assurer le recrutement et la rétention des employés, d'abord au comité du conseil sur les ressources humaines et, par la suite, au Conseil des commissaires;
- 3^o de DEMANDER au Service des ressources humaines d'accentuer son action auprès des départements des sciences de l'éducation pour que plus d'étudiants fassent leur stage à la CSDM;
- 4^o de SOLLICITER l'appui de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal dans le recrutement des stagiaires.

21. Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant la nécessité de développer un protocole en cas de remplacements à répétition dans des classes de la CSDM

Document déposé : CC-I-49

CONSIDÉRANT que la relation enseignant-élève a un impact important sur le cheminement affectif et scolaire de l'enfant;

CONSIDÉRANT les situations de remplacements à répétition dans certaines classes de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) évoquées dans les médias ces dernières semaines (notamment à Saint-Jean-de-Brébeuf où se sont succédé une dizaine d'enseignants);

CONSIDÉRANT que ces cas ne semblent pas isolés, au vu des nombreux témoignages recueillis, notamment, par les parents du mouvement *Je protège mon école publique*;

CONSIDÉRANT que des scénarios de remplacements à répétition sont susceptibles de se reproduire dans un contexte de pénurie de travailleurs dans certains corps d'emploi, contexte que connaît en ce moment la CSDM;

CONSIDÉRANT les impacts que ces remplacements à répétition peuvent avoir sur le bien-être et la stabilité émotionnelle des élèves, sur la qualité de l'encadrement qui leur est offert et sur leur cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT le fait que les parents, qui sont les partenaires principaux de la réussite éducative de leur enfant, vivent également les impacts de cette instabilité et que le fait de les tenir dans l'ignorance des mesures prises pour remédier à la situation les empêche de soutenir adéquatement leur enfant;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la CSDM, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, d'assurer la qualité des services éducatifs offerts sur son territoire;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER à la Direction générale d'élaborer un protocole permettant d'agir de manière rapide et coordonnée dès qu'une situation de remplacements à répétition semble se dessiner dans une classe en raison d'une absence prolongée du titulaire, peu importe les raisons et la durée présumée de ce congé;
- 2° d'ASSOCIER la direction d'établissement, le conseil d'établissement, la direction d'unité de même que le commissaire local aux suivis qui seront faits en vertu du déploiement de ce protocole dès qu'une situation problématique apparaît;

- 3° d'ASSURER une communication continue auprès des parents touchés par une situation de remplacements à répétition, communication faisant état de la situation et présentant les mesures mises en place par l'application du protocole;
- 4° de VEILLER à ce que le protocole soit en vigueur pour la rentrée scolaire 2017, et de DÉPOSER au Conseil des commissaires, à la fin de chaque année scolaire, un rapport faisant état des cas de remplacements à répétition survenus au cours de l'année, des mesures de stabilisation mises en place par l'application du protocole et, s'il y a lieu, des recommandations pour bonifier les pratiques.

La commissaire Diane Beudet propose, en amendement, les modifications suivantes :

- Supprimer la fin du deuxième considérant, à partir du mot « évoquées »;
- Retirer le troisième considérant;
- Remplacer le quatrième considérant par le considérant suivant :
« CONSIDÉRANT que des situations qui par le passé ont nécessité des remplacements à répétition risquent de se reproduire »;
- Retirer, dans le cinquième considérant, le mot « émotionnelle »;
- Ajouter, après le cinquième considérant, le considérant suivant :
« CONSIDÉRANT que ces situations ne devraient jamais exister et qu'il est nécessaire d'adopter une approche efficace, visant la stabilité de l'enseignant dans la classe, même si ces situations sont exceptionnelles »;
- Supprimer la fin du sixième considérant, afin qu'il se lise comme suit :
« CONSIDÉRANT le fait que les parents sont les partenaires principaux de la réussite éducative de leur enfant »;
- Ajouter un dernier considérant, qui se lit comme suit :
« CONSIDÉRANT les changements à faire à la convention collective pour assurer encore plus la stabilité dans l'action pédagogique »;
- Modifier le premier paragraphe de la proposition en y ajoutant les mots « d'identifier et de communiquer les situations problématiques et » après le mot « permettant » et ajouter, entre virgules, les mots « à l'intérieur des règles actuelles » avant les mots « dès qu'une situation »;
- Réunir, en les modifiant, le deuxième et le troisième paragraphe de la proposition pour qu'ils se lisent comme suit :
« de PRÉVOIR dans ce protocole :

- a) associer la direction d'établissement et la direction d'unité aux suivis qui seront faits en vertu du déploiement de ce protocole dès qu'une situation problématique apparaît,
 - b) informer le conseil d'établissement et le commissaire local de la situation et des mesures adoptées,
 - c) assurer une communication auprès des parents touchés par une situation de remplacements à répétition, communication faisant état de la situation et présentant les mesures mises en place par l'application du protocole; »
- Ajouter les deux paragraphes suivants avant le dernier paragraphe de la proposition :
 - « 3° de PROPOSER à l'Association des professeures et professeurs de Montréal (APPM) de signer une lettre d'entente sur ce sujet ou encore de modifier les articles pertinents de la convention collective;
 - 4° de NÉGOCIER avec l'APPM d'autres mesures d'intervention à titre de mesures d'exception, c'est-à-dire chercher à modifier les clauses de l'entente locale pour prévoir une clause d'exception qui permettrait de ne pas respecter la limite conventionnée dans certaines circonstances (par exemple, ne pas afficher un poste qui a déjà été affiché deux fois et le pourvoir directement) »;
 - Remplacer, dans le dernier paragraphe de la proposition, les mots « pour la rentrée scolaire 2017 » par les mots « le plus rapidement possible »;
 - Remplacer, dans le dernier paragraphe de la proposition, les mots « au Conseil des commissaires, à la fin de chaque année scolaire, » par les mots « de façon régulière au comité du Conseil sur les ressources humaines » et supprimer les mots « survenus au cours de l'année ».

Le commissaire Jean-François Gosselin propose, en sous-amendement à l'amendement de la commissaire Diane Beudet, les modifications suivantes :

- Dans le dernier paragraphe de la proposition, remplacer les mots « le plus rapidement possible » par les mots « pour l'automne 2017 »;
- Ajouter, à la fin du dernier paragraphe de la proposition, le passage suivant : « et de DÉPOSER au Conseil des commissaires, à la fin de chaque année scolaire, un rapport à ce sujet ».

Cette proposition de sous-amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Le vote sur la proposition d'amendement de la commissaire Diane Beudet, telle qu'elle est modifiée par le sous-amendement du commissaire Jean-François Gosselin, est demandé par la commissaire Violaine Cousineau.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort, Émilie Auclair, Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Khokon Maniruzzaman, Julie Wagner, Marcel Lauzon et Julia Druliolles votent pour.

La commissaire Violaine Cousineau vote contre.

Le commissaire Ben Valkenburg s'abstient.

La proposition d'amendement telle qu'elle est modifiée est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée par la majorité des commissaires présents.

Les commissaires Ben Valkenburg et Violaine Cousineau s'abstiennent.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que la relation enseignant-élève a un impact important sur le cheminement affectif et scolaire de l'enfant;

CONSIDÉRANT les situations de remplacements à répétition dans certaines classes de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que des situations qui, par le passé, ont nécessité des remplacements à répétition risquent de se reproduire;

CONSIDÉRANT les impacts que ces remplacements à répétition peuvent avoir sur le bien-être et la stabilité des élèves, sur la qualité de l'encadrement qui leur est offert et sur leur cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT que ces situations ne devraient jamais exister et qu'il est nécessaire d'adopter une approche efficace, visant la stabilité de l'enseignant dans la classe, même si ces situations sont exceptionnelles;

CONSIDÉRANT le fait que les parents sont les partenaires principaux de la réussite éducative de leur enfant;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la CSDM, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, d'assurer la qualité des services éducatifs offerts sur son territoire;

CONSIDÉRANT les changements à faire à la convention collective pour assurer encore plus la stabilité dans l'action pédagogique;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER à la Direction générale d'élaborer un protocole permettant d'identifier et de communiquer les situations problématiques et d'agir de manière rapide et coordonnée dès qu'une situation de remplacements à répétition semble se dessiner dans une classe en raison d'une absence prolongée du titulaire, peu importe les raisons et la durée présumée de ce congé;
- 2° de PRÉVOIR, dans ce protocole :
 - a) associer la direction d'établissement et la direction d'unité aux suivis qui seront faits en vertu du déploiement de ce protocole dès qu'une situation problématique apparaît;
 - b) informer le conseil d'établissement et le commissaire local de la situation et des mesures adoptées,
 - c) assurer une communication auprès des parents touchés par une situation de remplacements à répétition, communication faisant état de la situation et présentant les mesures mises en place par l'application du protocole;
- 3° de PROPOSER à l'APPM de signer une lettre d'entente sur ce sujet ou encore de modifier les articles pertinents de la convention collective;
- 4° de NÉGOCIER avec l'APPM d'autres mesures d'intervention à titre de mesures d'exception, c'est-à-dire chercher à modifier les clauses de l'entente locale pour prévoir une clause d'exception qui permettrait de ne pas respecter la limite conventionnée dans certaines circonstances (par exemple, ne pas afficher un poste qui a déjà été affiché deux fois et le pourvoir directement);
- 5° de VEILLER à ce que le protocole soit en vigueur pour l'automne 2017, de DÉPOSER, de façon régulière, au comité du Conseil sur les ressources humaines, un rapport faisant état des cas de remplacements à répétition, des mesures de stabilisation mises en place par l'application du protocole et, s'il y a lieu, des recommandations pour bonifier les pratiques, et de DÉPOSER au Conseil des commissaires, à la fin de chaque année scolaire, un rapport à ce sujet.

22. Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant les questions demeurées en suspens au cours de la dernière année

Document déposé : CC-I-50

CONSIDÉRANT que depuis un an, trois des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) sont devenus indépendants et ont dû développer de nouvelles façons de travailler avec les appareils politique et administratif afin de faire avancer différents dossiers;

CONSIDÉRANT que depuis que ces trois commissaires sont devenus indépendants et qu'aucun ne siège plus au comité exécutif, il leur est particulièrement difficile d'obtenir les informations liées aux questions qu'ils posent en conseil, en plénière ou en privé à l'appareil politique ou administratif;

CONSIDÉRANT que les questions soulevées en Conseil par les commissaires indépendants sont souvent transmises au comité exécutif ou dans divers comités institutionnels et que, partant, il demeure difficile (voire impossible) d'avoir des suivis concernant ces demandes;

CONSIDÉRANT que comme commissaires imputables des décisions qui sont prises en conseil et des orientations qui viennent influencer sur le développement de nos milieux, il nous paraît essentiel d'avoir accès à un appareil administratif autorisé à répondre aux questions que nous pouvons poser;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER à la présidente de répondre aux questions suivantes, questions qui ont été maintes fois posées en Conseil, en plénière ou en privé et qui n'ont jamais obtenu réponse:
 - a) Dans le cadre des réflexions ayant entouré le dépôt d'un rapport sur le transport scolaire, nous avons demandé de quelle manière est répartie une fraction de la taxe scolaire, soit le montant réservé à ce qui est regroupé sous le terme « priorités locales ». Nous réitérons notre question : qui détermine ces priorités locales et sur quelles critères?
 - b) À quel moment sera déposé le bilan des compressions infligées à la CSDM, bilan qui devait être remis en Conseil au cours de l'hiver 2017 suivant la résolution CC-I-29 adoptée au conseil du 26 octobre 2016?
 - c) À quel moment sera déposé le bilan, bilan qui devait être remis en juin 2017, concernant le nouveau projet mis en place cette année, qui prévoit, conformément à la résolution A-32-174 adoptée au conseil du 24 octobre 2016, que les réparations et l'entretien des TNI seront désormais décentralisés et confiés aux soins des directions d'établissement?
 - d) Nous devons recevoir en juin un document faisant état de la situation complète et détaillée de chacun des bâtiments excédentaires de la CSDM, de même qu'un plan d'action permettant d'établir de quelle manière les bâtiments patrimoniaux vacants seraient utilisés/sauvegardés. Est-il possible d'avoir accès à ce rapport?
 - e) Nous avons questionné les coûts qui pouvaient être liés au démarrage de plusieurs projets portés par la CSDM dans le cadre des activités du 375e anniversaire de Montréal. Ces coûts devaient être étudiés en comité exécutif, mais le conseil devrait aussi en être saisi puisque la question émanait des membres du conseil. Est-il possible de connaître la nature des projets retenus, de savoir s'ils ont été validés par le bureau de la gestion de projets et d'en connaître l'évaluation des coûts?

- f) Nous avons maintes fois demandé un état de situation complet et global concernant la façon dont l'enveloppe de financement réservée au Conseil des commissaires est utilisée (salaire des élus, du personnel affecté au bureau de la présidente, des dépenses de fonction, etc). Nous n'avons obtenu, jusqu'à présent, que des réponses partielles. Est-il possible d'obtenir un rapport complet, détaillé et consolidé permettant de comprendre de quelle manière l'ensemble de l'enveloppe est réparti?
- g) Nous devons recevoir, en cours d'année, un rapport faisant état des discussions ayant eu lieu cette année en lien avec la table des directions du secondaire et le nouveau déploiement de l'offre de service à la CSDM. Est-il possible d'avoir accès à ce rapport?
- h) Est-il possible de savoir où en sont les travaux du comité qui devait déposer son rapport à l'hiver 2017 concernant la pratique des exercices de confinement dans nos écoles? Les experts ont-ils été sélectionnés? Qui sont-ils? Se sont-ils rencontrés? À quel moment déposeront-ils ce rapport?
- i) Des projets-pilotes liés à la façon de concevoir le découpage territorial devaient être étudiés cette année afin d'éviter des déplacements d'élèves sur un territoire donné. Est-il possible de s'assurer que la démarche se mettra en branle rapidement dans les quartiers qui pourraient servir d'exemple-pilote?
- j) Le syndicat représentant les peintres de la CSDM est venu en audience au conseil du 14 juin 2016 exposer certaines préoccupations liées au fait que des peintres pourraient être tenus de travailler de nuit. On nous avait promis un suivi. La demande a été maintes fois répétée en Conseil des commissaires. Est-il possible de savoir si, finalement, des peintres ont été tenus de travailler de nuit?
- k) Nous devons avoir, à la fin de la présente année, une proposition d'orientation concernant les services alimentaires de la CSDM, en lien avec un rapport confidentiel produit par RCGT. Est-il possible de savoir où en est cette réflexion et à quel moment le Conseil des commissaires sera appelé à prendre une décision d'orientation?
- l) Un état de situation concernant le projet de développement d'une école de l'horticulture devait être présenté au conseil en février 2017. Est-il possible d'avoir accès à ce rapport?
- m) Des demandes écrites et verbales, nombreuses, répétées et insistantes ont été adressées au bureau de la présidente afin que soit organisée une rencontre au sujet de l'évolution de la population scolaire dans Griffintown et des perspectives de développement d'un projet scolaire dans ce secteur de la métropole. Est-il possible de faire en sorte que la commissaire scolaire élue dans cette circonscription puisse être mise en contact avec les administrateurs chargés d'étudier ce dossier afin qu'elle soit partie prenante des réflexions entourant les projets en émergence dans ce quartier?

Le vote sur la proposition est demandé par la commissaire Marie-José Mastromonaco.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent contre.

La proposition est rejetée par la majorité des commissaires présents.

23. Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin sur l'ajout de maternelles 4 ans en milieu défavorisé

Document déposé : CC-I-51

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation vient d'annoncer l'ajout de 100 classes de maternelle 4 ans en milieu défavorisé au Québec, dont 14 à Montréal;

CONSIDÉRANT que lors de cette annonce, le ministre a précisé vouloir étendre le réseau des prématernelles de manière à permettre aux enfants n'ayant pas pu fréquenter un service de garde subventionné d'arriver bien préparés à l'école;

CONSIDÉRANT que le ministre a aussi affirmé avoir travaillé « *en amont* » pour déterminer les besoins et la capacité d'accueil de chaque commission scolaire, et qu'il affirme avoir pu répondre « *à presque toutes les demandes de maternelle 4 ans qui ont été faites* » (Le Devoir, *Littératie chez les enfants: de A à Z dès 4 ans*, 13 juin 2017);

CONSIDÉRANT que le réseau des services de garde éducatifs fait déjà un travail de grande qualité, y compris en milieu défavorisé, pour accompagner les enfants avant leur entrée à l'école, et que 25 CPE sont actuellement logés dans les murs mêmes de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), là où les occasions d'assurer la transition entre la petite enfance et le milieu scolaire ont toutes les chances de s'effectuer de manière optimale;

CONSIDÉRANT que la CSDM, lors des audiences de la Commission sur l'éducation à la petite enfance qui se sont déroulées à l'automne dernier, a soutenu vouloir bonifier son réseau de maternelles 4 ans en complémentarité avec le réseau des services de garde éducatifs déjà en place dans nos milieux;

CONSIDÉRANT que dans son rapport, la Commission sur l'éducation à la petite enfance formulait, entre autres, la recommandation suivante afin de permettre une réelle complémentarité entre les services de garde éducatifs et les maternelles 4 ans :

- 4.2 D'exiger que les enfants qui fréquentent la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé ne fréquentaient pas un service éducatif à la petite enfance avant d'entrer en maternelle 4 ans.

CONSIDÉRANT que lors du Conseil des commissaires du 29 mars dernier, les commissaires indépendants avaient déposé une résolution visant à assurer la complémentarité des services éducatifs à la petite enfance déjà implantés sur le territoire de la CSDM, et d'éventuelles nouvelles maternelles 4 ans qui pourraient voir le jour;

CONSIDÉRANT que le commissaire Kenneth George avait demandé que la discussion sur cet enjeu soit reportée au conseil de juin 2017 afin que les services de la CSDM aient le temps de se pencher sur les propositions formulées;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de RÉVISER la politique d'admission de la CSDM afin d'offrir prioritairement les places disponibles dans les maternelles 4 ans temps plein en milieu défavorisé aux enfants qui ne fréquentaient pas déjà un service éducatif à la petite enfance;
- 2° dans la mesure où la CSDM semble avoir déjà communiqué ses besoins et sa capacité d'accueil au ministère de l'Éducation, de PRÉSENTER l'analyse qui a été faite afin de S'ASSURER que les demandes liées à l'ouverture de nouvelles maternelles 4 ans ne nuiront pas aux CPE déjà implantés dans nos milieux;
- 3° de DEMANDER au ministère de l'Éducation de réviser la façon dont la capacité d'accueil d'un bâtiment scolaire est calculée afin d'inclure dans les espaces considérés comme « occupés » les locaux qui sont loués à des CPE (dans les bâtiments actifs comme dans les bâtiments excédentaires) de manière à éviter que la CSDM ait à évincer des CPE quand elle aura à planifier la répartition et la destination de ses immeubles (ce qui inclut la récupération de bâtiments dits « excédentaires »).

Le commissaire Kenneth George propose de transférer l'étude de cette proposition au comité de travail sur la qualité des services éducatifs offerts sur le territoire.

Le vote est demandé sur cette proposition de dépôt par la commissaire Violaine Cousineau.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng, Khokon Maniruzzaman, Marcel Lauzon, Julia Druliolles et Julie Wagner votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent contre.

La proposition de dépôt est adoptée par la majorité des commissaires présents.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉPOSER l'étude de cette proposition pour la transférer au comité de travail sur la qualité des services éducatifs offerts sur le territoire.

24. Proposition d'urgence des commissaires-parents Mélanie Robinson et Julie Wagner et de la commissaire Marie-José Mastromonaco sur la stratégie pro-parents

Document déposé : CC-P-25

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil des commissaires adoptée le 23 novembre 2016 au sujet de :

- LANCER la Stratégie pro-parents 2.0 dans les plus brefs délais,
- RECOMMANDER à cette fin la constitution d'un comité composé de commissaires, et notamment de commissaires-parents, de membres de l'administration et de membres du CCSEHDAA et du comité de parents de la CSDM,
- RECOMMANDER que ce comité dépose dans les trois mois un rapport contenant des pistes d'action rapidement réalisables,
- MANDATER la Direction générale afin qu'elle produise un état de situation de la Stratégie pro-parents adoptée en 2012, qui sera présenté lors de la première rencontre du comité,
- RECOMMANDER que ce comité dépose avant la fin de l'année scolaire 2016-2017 un rapport contenant des pistes d'actions rapidement réalisables;

CONSIDÉRANT que le comité sur la stratégie pro-parents 2.0 (CSPP-2.0) a été formé et qu'il s'est réuni à deux reprises, soit le 25 mai 2017 et le 6 juin 2017, afin :

- d'ANALYSER l'état de situation produit par le Bureau de la planification institutionnelle sur la Stratégie pro-parents adoptée en 2012,
- d'ÉLABORER un énoncé de principe,
- de PRÉPARER un plan d'action et un calendrier de rencontres pour l'année 2017-2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER l'énoncé de principe suivant, au sujet de la stratégie pro-parents 2.0 :

Le CSPP-2.0 se donne pour mandat, en plaçant l'élève ainsi que sa réussite scolaire et sociale au cœur de toutes ses décisions, de travailler à améliorer la communication entre les parents et les intervenants scolaires de la Commission scolaire de Montréal en établissant une liste brève et ciblée de priorités qui mèneront à des actions concrètes pour les parents et réalisables pour l'administration;

2° de RECONDUIRE, dans la mesure du possible, les mandats des membres actuels de ce comité.

25. Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – évaluation finale – année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-01-333 en date du 5 juin 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d’encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d’encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d’évaluation fourni par le supérieur immédiat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONFIRMER le choix de M. Jean Ouimet, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement.

26. Direction générale – personnel cadre – évaluation finale – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-01-336 (version corrigée) en date du 14 juin 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* (P2009-2);

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d’encadrement;

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d’encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d’évaluation fourni par le supérieur immédiat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NE PAS CONFIRMER le matricule 160-746-430 à un poste de cadre, à la suite d’une évaluation négative.

27. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – demande de révision budgétaire pour des événements non récurrents

Document déposé : Rapport DG-02-359 en date du 6 juin 2017
de M. Luc Therrien et de Mme Naïma Benslimane
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que des dépenses non récurrentes ont été imputées au budget de fonctionnement de la Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement;

CONSIDÉRANT qu'il est important de rendre compte des dépenses dans leur contexte pour la planification et l'équilibre budgétaires;

CONSIDÉRANT que le détail des dépenses figure en annexe;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER une révision budgétaire 2016-2017 et 44 299,13 \$:
- 2° de DEMANDER au Service des ressources financières d'effectuer le transfert de cette somme au budget 2016-2017, dans l'indice 500-000-1-52110-530 (44 299,13 \$), de la Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement.

28. Service de l'organisation scolaire – modification de l'acte d'établissement de plusieurs écoles – ajout d'un bâtiment pour l'année scolaire 2017-2018 – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2017-2020 de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-10-108 en date du 15 juin 2017
de MM. David Genesse Bolduc et Éric Vendette
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la croissance de la population scolaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT le taux d'occupation des écoles de la CSDM;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de la CSDM;

CONSIDÉRANT que des travaux sont en cours et d'autres sont à venir pour les bâtiments de la CSDM;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement concernés et du comité de parents;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires de la Commission scolaire de Montréal (PTRDI) 2017-2020 afin d'ajouter à l'acte d'établissement de plusieurs écoles un bâtiment pour l'année scolaire 2017-2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER le PTRDI 2017-2020 de la CSDM adopté lors de la séance ordinaire du 21 décembre 2016 (rapport A-10-102, résolution 15);
- 2° d'AJOUTER à l'acte d'établissement de l'école Sainte-Odile le bâtiment situé au 2005, rue Victor-Doré à partir de l'année scolaire 2017-2018;
- 3° d'AJOUTER à l'acte d'établissement de l'école Louise-Trichet le bâtiment situé au 3075, rue Lebrun à partir de l'année scolaire 2017-2018;
- 4° d'AJOUTER à l'acte d'établissement de l'école Saint-Jean-de-Matha le bâtiment situé au 6639, rue D'Aragon à partir de l'année scolaire 2017-2018;
- 5° d'AJOUTER à l'acte d'établissement de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous le bâtiment situé au 3000, rue Beaubien pour la scolarisation à partir de l'année scolaire 2017-2018;
- 6° d'AJOUTER à l'acte d'établissement de l'École des métiers du meuble de Montréal le bâtiment situé au 6200, rue des Écores à partir de l'année scolaire 2017-2018;
- 7° d'AJOUTER à l'acte d'établissement du Centre de ressources éducatives et pédagogiques la scolarisation au bâtiment situé au 5300, rue Chauveau à partir de l'année scolaire 2017-2018;
- 8° d'AJOUTER à l'acte d'établissement de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal la scolarisation au bâtiment situé au 2001, rue Mullins à partir de l'année scolaire 2017-2018;
- 9° d'AJOUTER à l'acte d'établissement de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal la scolarisation au bâtiment situé au 800, 8^e rue de l'Aéroport à Québec à partir de l'année scolaire 2017-2018.

29. Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et structure de prix 2017-2018

Document déposé : Rapport A-10-111 en date du 25 mai 2017
de M. Sylvain Sénécal et de Mme Élane Lévesque
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les orientations de la *Politique pour une saine alimentation de la Commission scolaire de Montréal* visant à prendre des mesures pour assurer un environnement alimentaire sain et promouvoir de bonnes habitudes alimentaires;

CONSIDÉRANT que le guide nutritionnel de la CSDM doit de façon explicite fixer ses normes pour le service de repas dans les établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que le guide nutritionnel favorise de saines habitudes alimentaires en subventionnant le prix des repas pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que tous les traiteurs qualifiés et les organismes communautaires doivent respecter le guide nutritionnel de la CSDM;

CONSIDÉRANT l'objectif d'éducation à la nutrition du guide nutritionnel;

CONSIDÉRANT que la structure de prix proposée poursuit l'objectif d'orienter le choix des élèves vers des aliments sains;

CONSIDÉRANT la hausse du coût des denrées alimentaires de 1 % pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'augmentation du prix du mets principal due à la hausse du coût des denrées alimentaires;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la hausse de la subvention pour limiter la hausse du prix de vente du mets principal en 2017-2018;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le guide nutritionnel de la CSDM présenté à l'annexe I;
- 2° d'AUTORISER la répartition du budget de l'aide alimentaire présentée à l'annexe II;
- 3° d'APPROUVER les listes de prix présentées aux annexes V, VI, VII et IX.

30. Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire –
année scolaire 2017-2018

Document déposé : Rapport A-10-112 en date du 24 mai 2017
de M. Sylvain Senécal et de Mme Marie-Claude Morin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien alimentaire contribuent à la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires d'offrir aux élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) une éducation à la saine alimentation et de maintenir des mesures de soutien alimentaire;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires de maintenir un soutien alimentaire dans toutes les écoles de la tranche de défavorisation de 20 % à 30 %, en augmentant le nombre de jours de distribution de collations dans les écoles primaires, et un fonds de dépannage pour les écoles secondaires;

CONSIDÉRANT les budgets alloués par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM);

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme de collation de l'Opération solidarité présentés à l'annexe I;
- 2° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme du lait-école présentés à l'annexe II;
- 3° d'APPROUVER la répartition budgétaire et la modalité de gestion du programme de la mesure alimentaire présentées à l'annexe III;
- 4° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme de l'aide alimentaire présentés à l'annexe IV;
- 5° d'APPROUVER la liste des écoles ciblées pour chacun des programmes de soutien alimentaire présentée à l'annexe V.

31. Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles
pour les élèves non admissibles au transport scolaire

Document déposé : Rapport A-10-114 en date du 6 juin 2017
de M. Sylvain Senécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Service de l'organisation scolaire s'est doté d'une *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* et de ses règles d'application;

CONSIDÉRANT que cette politique stipule que la tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire doit être revue annuellement par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le Service de l'organisation scolaire, après analyse, propose de maintenir la tarification actuelle pour l'année scolaire 2017-2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service de l'organisation scolaire à maintenir la tarification actuelle de 177 \$ par élève et de 269 \$ par famille de deux enfants et plus pour l'année scolaire 2017-2018.

32. Services éducatifs – nomination par recommandation à un poste de cadre – année 2016-2017

Document déposé : Rapport A-11-91 en date du 11 mai 2017
de Mme Line Lapierre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis et la lettre de recommandation de la supérieure immédiate concernant la nomination d'une coordonnatrice à l'expertise et au déploiement pédagogique aux Services éducatifs;

CONSIDÉRANT que les associations du personnel cadre ont été consultées;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de favoriser la stabilité des milieux et d'éviter les mouvements de personnel;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* (P2009-2);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER Mme Nancy Fortin au poste de coordonnatrice à l'expertise et au déploiement pédagogique aux Services éducatifs à compter du 21 mars 2017;

2° de SOUMETTRE cette nomination à une période de probation d'une année, débutant le 21 mars 2017.

33.

Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Arc-en-Ciel, en vertu de l'article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020

Document déposé : Rapport A-11-94 en date du 21 juin 2017
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), une commission scolaire peut établir une école aux fins d'un projet particulier, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du Comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'école Arc-en-Ciel (ordre primaire, école alternative) désirent poursuivre le projet particulier de leur école;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal ont été consultés (voir documents en annexe);

CONSIDÉRANT que la résolution 9 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 24 mai 2017 prévoit de « *MAINTENIR l'obligation aux écoles d'adopter des critères d'admission [...], dans la perspective d'une école inclusive tout en s'assurant qu'elles mettent en place des mesures adaptatives comme :*

- a) *éliminer les critères d'admission ayant pour effet d'exclure un élève en fonction de ses difficultés d'apprentissage ou de comportement. De plus, un élève ayant des mesures adaptatives reconnues pourra se prévaloir de celles-ci lors du processus d'admission;*
- b) *faire en sorte que les critères d'admission prévoyant une entrevue avec les parents ou une lettre de motivation des parents ne peuvent avoir pour effet d'exclure les enfants dont les parents ne maîtrisent pas le français; »*

CONSIDÉRANT que le comité de vigie sur l'admission assurera le suivi de la consultation portant sur les critères d'inscription des écoles faisant de la sélection d'élèves (art. 239 et 240 de la LIP) et qu'un rapport à cet effet sera déposé au comité exécutif le 1^{er} avril 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ACCEPTER le projet particulier de formation pour l'école Arc-en-Ciel (ordre primaire, projet particulier d'école alternative);

- 2° de DEMANDER au directeur général de la CSDM de faire parvenir au MEES la demande de renouvellement de statut de l'école Arc-en-Ciel, via la plateforme virtuelle Collecte Info;
- 3° de MANDATER la direction d'unité concernée et la direction d'établissement de l'école Arc-en-Ciel afin qu'elles s'assurent que les critères de sélection des élèves de cette école soient, avant la période d'inscription d'octobre 2017, conformes à ce qui est prévu à la *Politique d'admission et de transport des élèves* ainsi qu'à la résolution 9 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 24 mai 2017, et qu'elles présentent un rapport à cet effet au Conseil des commissaires, ainsi qu'au ministre s'il y a lieu.

34. Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Atelier, en vertu de l'article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020

Document déposé : Rapport A-11-95 en date du 21 juin 2017
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), une commission scolaire peut établir une école aux fins d'un projet particulier, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du Comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'école Atelier (ordre primaire, école alternative) désirent poursuivre le projet particulier de leur école;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal ont été consultés (voir documents en annexe);

CONSIDÉRANT que la résolution 9 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 24 mai 2017 prévoit de « *MAINTENIR l'obligation aux écoles d'adopter des critères d'admission [...], dans la perspective d'une école inclusive tout en s'assurant qu'elles mettent en place des mesures adaptatives comme :*

- a) *éliminer les critères d'admission ayant pour effet d'exclure un élève en fonction de ses difficultés d'apprentissage ou de comportement. De plus, un élève ayant des mesures adaptatives reconnues pourra se prévaloir de celles-ci lors du processus d'admission;*

- b) *faire en sorte que les critères d'admission prévoyant une entrevue avec les parents ou une lettre de motivation des parents ne peuvent avoir pour effet d'exclure les enfants dont les parents ne maîtrisent pas le français; »*

CONSIDÉRANT que le comité de vigie sur l'admission assurera le suivi de la consultation portant sur les critères d'inscription des écoles faisant de la sélection d'élèves (art. 239 et 240 de la LIP) et qu'un rapport à cet effet sera déposé au comité exécutif le 1^{er} avril 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le projet particulier de formation pour l'école Atelier (ordre primaire, projet particulier d'école alternative);
- 2° de DEMANDER au directeur général de la CSDM de faire parvenir au MEES la demande de renouvellement de statut de l'école Atelier, via la plateforme virtuelle Collecte Info;
- 3° de MANDATER la direction d'unité concernée et la direction d'établissement de l'école Atelier afin qu'elles s'assurent que les critères de sélection des élèves de cette école soient, avant la période d'inscription d'octobre 2017, conformes à ce qui est prévu à la *Politique d'admission et de transport des élèves* ainsi qu'à la résolution 9 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 24 mai 2017, et qu'elles présentent un rapport à cet effet au Conseil des commissaires, ainsi qu'au ministre s'il y a lieu.

35. Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Élan, en vertu de l'article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020

Document déposé : Rapport A-11-96 (version corrigée) en date du 21 juin 2017 de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), une commission scolaire peut établir une école aux fins d'un projet particulier, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du Comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'école Élan (ordre primaire, école alternative) désirent poursuivre le projet particulier de leur école;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal ont été consultés (voir documents en annexe);

CONSIDÉRANT que la résolution 9 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 24 mai 2017 prévoit de « *MAINTENIR l'obligation aux écoles d'adopter des critères d'admission [...], dans la perspective d'une école inclusive tout en s'assurant qu'elles mettent en place des mesures adaptatives comme :*

- a) *éliminer les critères d'admission ayant pour effet d'exclure un élève en fonction de ses difficultés d'apprentissage ou de comportement. De plus, un élève ayant des mesures adaptatives reconnues pourra se prévaloir de celles-ci lors du processus d'admission;*
- b) *faire en sorte que les critères d'admission prévoyant une entrevue avec les parents ou une lettre de motivation des parents ne peuvent avoir pour effet d'exclure les enfants dont les parents ne maîtrisent pas le français; »*

CONSIDÉRANT que le comité de vigie sur l'admission assurera le suivi de la consultation portant sur les critères d'inscription des écoles faisant de la sélection d'élèves (art. 239 et 240 de la LIP) et qu'un rapport à cet effet sera déposé au comité exécutif le 1^{er} avril 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le projet particulier de formation pour l'école Élan (ordre primaire, projet particulier d'école alternative);
- 2° de DEMANDER au directeur général de la CSDM de faire parvenir au MEES la demande de renouvellement de statut de l'école Élan, via la plateforme virtuelle Collecte Info;
- 3° de MANDATER la direction d'unité concernée et la direction d'établissement de l'école Élan afin qu'elles s'assurent que les critères de sélection des élèves de cette école soient, avant la période d'inscription d'octobre 2017, conformes à ce qui est prévu à la *Politique d'admission et de transport des élèves* ainsi qu'à la résolution 9 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 24 mai 2017, et qu'elles présentent un rapport à cet effet au Conseil des commissaires, ainsi qu'au ministre s'il y a lieu.

36.

Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'École internationale de Montréal, en vertu de l'article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020

Document déposé : Rapport A-11-97 en date du 21 juin 2017
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), une commission scolaire peut établir une école aux fins d'un projet particulier, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du Comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'École internationale de Montréal (ordres primaire et secondaire, école à vocation internationale) désirent poursuivre le projet particulier de leur école;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal ont été consultés (voir documents en annexe);

CONSIDÉRANT que la résolution 9 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 24 mai 2017 prévoit de « *MAINTENIR l'obligation aux écoles d'adopter des critères d'admission [...], dans la perspective d'une école inclusive tout en s'assurant qu'elles mettent en place des mesures adaptatives comme :*

- a) *éliminer les critères d'admission ayant pour effet d'exclure un élève en fonction de ses difficultés d'apprentissage ou de comportement. De plus, un élève ayant des mesures adaptatives reconnues pourra se prévaloir de celles-ci lors du processus d'admission;*
- b) *faire en sorte que les critères d'admission prévoyant une entrevue avec les parents ou une lettre de motivation des parents ne peuvent avoir pour effet d'exclure les enfants dont les parents ne maîtrisent pas le français; »*

CONSIDÉRANT que le comité de vigie sur l'admission assurera le suivi de la consultation portant sur les critères d'inscription des écoles faisant de la sélection d'élèves (art. 239 et 240 de la LIP) et qu'un rapport à cet effet sera déposé au comité exécutif le 1^{er} avril 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le projet particulier de formation pour l'École internationale de Montréal (ordres primaire et secondaire, école à vocation internationale);
- 2° de DEMANDER au directeur général de la CSDM de faire parvenir au MEES la demande de renouvellement de statut de l'École internationale de Montréal, via la plateforme virtuelle Collecte Info;
- 3° de MANDATER la direction d'unité concernée et la direction d'établissement de l'École internationale de Montréal afin qu'elles s'assurent que les critères de sélection des élèves de cette école soient, avant la période d'inscription d'octobre 2017, conformes à ce qui est prévu à la *Politique d'admission et de transport des élèves* ainsi qu'à la résolution 9 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 24 mai 2017, et qu'elles présentent un rapport à cet effet au Conseil des commissaires, ainsi qu'au ministre s'il y a lieu.

37. Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Le Vitrail, en vertu de l'article 240 de la LIP, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020

Document déposé : Rapport A-11-98 en date du 21 juin 2017
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), une commission scolaire peut établir une école aux fins d'un projet particulier, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du Comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'école Le Vitrail (ordres primaire et secondaire, école alternative) désirent poursuivre le projet particulier de leur école;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal ont été consultés (voir documents en annexe);

CONSIDÉRANT que la résolution 9 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 24 mai 2017 prévoit de « *MAINTENIR l'obligation aux écoles d'adopter des critères d'admission [...], dans la perspective d'une école inclusive tout en s'assurant qu'elles mettent en place des mesures adaptatives comme :*

- a) *éliminer les critères d'admission ayant pour effet d'exclure un élève en fonction de ses difficultés d'apprentissage ou de comportement. De plus, un élève ayant des mesures adaptatives reconnues pourra se prévaloir de celles-ci lors du processus d'admission;*
- b) *faire en sorte que les critères d'admission prévoyant une entrevue avec les parents ou une lettre de motivation des parents ne peuvent avoir pour effet d'exclure les enfants dont les parents ne maîtrisent pas le français; »*

CONSIDÉRANT que le comité de vigie sur l'admission assurera le suivi de la consultation portant sur les critères d'inscription des écoles faisant de la sélection d'élèves (art. 239 et 240 de la LIP) et qu'un rapport à cet effet sera déposé au comité exécutif le 1^{er} avril 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le projet particulier de formation pour l'école Le Vitrail (ordres primaire et secondaire, école alternative);
- 2° de DEMANDER au directeur général de la CSDM de faire parvenir au MEES la demande de renouvellement de statut de l'école Le Vitrail, via la plateforme virtuelle Collecte Info;
- 3° de MANDATER la direction d'unité concernée et la direction d'établissement de l'école Le Vitrail afin qu'elles s'assurent que les critères de sélection des élèves de cette école soient, avant la période d'inscription d'octobre 2017, conformes à ce qui est prévu à la *Politique d'admission et de transport des élèves* ainsi qu'à la résolution 9 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance du 24 mai 2017, et qu'elles présentent un rapport à cet effet au Conseil des commissaires, ainsi qu'au ministre s'il y a lieu.

38.

Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2017-2018 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria

Document déposé : Rapport A-29-1814-B en date du 14 juin 2017
de Mmes Geneviève Charrette et Mafalda Nobre concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT le plan de l'effectif du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria adopté à la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017;

CONSIDÉRANT que certaines demandes de modification en lien avec les nouvelles mesures ministérielles demandées par les directions d'établissement n'apparaissent pas au plan de l'effectif adopté à la séance extraordinaire du 10 mai 2017;

CONSIDÉRANT que le syndicat a été officiellement informé de ces modifications;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CORRIGER le plan de l'effectif du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria afin d'y inclure les modifications qui auraient dû en faire partie lors de son adoption à la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017.

39. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nomination par recommandation d'un cadre – année 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1821 en date du 26 mai 2017
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une coordonnatrice au Bureau des services-conseils et assiduité au travail au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT que les associations du personnel cadre ont été consultées et sont en accord avec la nomination recommandée;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de favoriser la stabilité du milieu et d'éviter les mouvements de personnel;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER Mme Geneviève Audy au poste de coordonnatrice au Bureau des services-conseils et assiduité au travail au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à compter du 1^{er} juillet 2017;

2° de SOUMETTRE cette nomination à une période de probation d'une année, débutant le 1^{er} juillet 2017.

40.

Service de la gestion des personnes et du développement des compétences –
personnel de soutien administratif

Document déposé : Rapport A-29-1825 en date du 21 juin 2017
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les faits décrits au présent rapport;

CONSIDÉRANT la clause 7-3.23 de la convention collective des employés de soutien qui prévoit la possibilité d'abolir un poste pour des motifs non raisonnablement prévisibles au moment de la planification des effectifs;

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que certains de ces élèves ont besoin d'un soutien spécifique pour assurer leur sécurité et leur santé à l'école;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que l'école possède les fonds nécessaires au fonds 1 pour financer la création du poste de technicien en éducation spécialisée;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria, par le Conseil des commissaires lors de sa séance extraordinaire du 10 mai 2017 (résolution 9);

CONSIDÉRANT la proposition de procéder à la correction dudit plan de l'effectif avant sa mise en œuvre le 1^{er} juillet 2017;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps partiel, à 25 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Pierre-Claver;
- 2° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps partiel, à 50 %, de préposé aux élèves handicapés au Bureau des élèves à besoins particuliers;
- 3° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Étienne et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-096-1-23140-160;
- 4° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

41. Service des ressources matérielles – école FACE – plan d’action en vue de trouver des solutions pour la poursuite de la scolarisation des clientèles en lien avec les travaux importants devant être menés sur l’édifice

Document déposé : Rapport A-33-1055 en date du 9 juin 2017
de Mme Dominique Chartrand concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l’école FACE de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), située au 3449, rue University, Montréal, est un immeuble vétuste qui requiert une importante remise en état à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT que le déficit d’investissement en maintien tend à faire augmenter de façon notable les sinistres et à avoir un impact négatif sur les activités scolaires s’y déroulant,

CONSIDÉRANT que les travaux nécessaires à la santé des occupants et à la préservation des infrastructures relèvent d’un échéancier de priorisation à court et moyen terme semblable,

CONSIDÉRANT l’ampleur et la durée des travaux, la configuration de l’immeuble, la densité d’occupation du site et leurs impacts cumulés sur la continuité de service lors d’un chantier en cohabitation,

CONSIDÉRANT qu’il est important d’évaluer différentes avenues de solution afin de prendre des décisions éclairées pour la Commission scolaire, dans une perspective à court et moyen terme, vu l’envergure de l’opération nécessaire pour remettre en état l’immeuble;

CONSIDÉRANT que toutes les solutions envisageables pour assurer le maintien d’un environnement sain et sécuritaire pour la clientèle et le personnel de l’école demandent un investissement important et passent par une délocalisation totale ou partielle de celle-ci;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les infrastructures publiques*, de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d’infrastructure publique* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la Direction générale, en collaboration avec le Service de l’organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, pour élaborer une proposition de délocalisation de l’école FACE à même le parc immobilier de la Commission scolaire, dans une ou des écoles transitoires, selon la disponibilité des infrastructures, et d’y exécuter les aménagements nécessaires au fonctionnement de l’école;

- 2° de MANDATER la Direction générale, en collaboration avec le Service des ressources matérielles, pour élaborer une fiche d'avant-projet afin d'obtenir l'appui du MEES, et éventuellement l'accord du Conseil des ministres, dans le démarrage du dossier d'opportunité;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour réaliser les études d'avant-projet qui permettront de déterminer la meilleure solution définitive pour l'hébergement des fonctions scolaires, et, le cas échéant, pour élaborer un dossier d'opportunité avec l'appui de la Société québécoise des infrastructures et du MEES;
- 4° de POURSUIVRE les expertises afin de déterminer et de mettre en place les mesures supplémentaires de mitigation qui permettront l'occupation de l'immeuble jusqu'à la mise en œuvre du plan.

42. Service des ressources matérielles – approbation du bail en faveur du centre de la petite enfance *Les Petits Lutins de Côte St-Paul inc.* pour la location en cohabitation avec l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (imm. n° 326)

Document déposé : Rapport A-33-1057 en date du 1^{er} juin 2017
de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 13 adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal lors de sa séance ordinaire du 28 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le coût final des travaux étant substantiellement plus élevé que ce qui avait été estimé lors des premières démarches, le CPE et les représentants de la CSDM ont convenu de poursuivre les discussions et de revoir la répartition des coûts en fonction de la responsabilité de chacun (détails fournis à l'annexe 1 du rapport);

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que le CPE rembourserait un montant supplémentaire de 64 519,73 \$, et ce, en trente-six (36) versements, soit de juillet 2017 à juin 2020;

CONSIDÉRANT que le CPE a manifesté son désir d'obtenir un bail à plus long terme étant donné que la construction de sa nouvelle installation prendra plus de temps qu'estimé initialement;

CONSIDÉRANT que le gabarit utilisé pour élaborer les baux de la CSDM a fait l'objet d'une révision en vue principalement de corriger les coquilles ainsi que de préciser et de clarifier certaines de ses dispositions, particulièrement en ce qui a trait à celles liées aux « réparations, modifications, destruction et améliorations » et que, par conséquent, le bail du CPE a été refait à partir de ce nouveau gabarit auquel les dispositions relatives à la cohabitation ont été ajoutées (soumis en annexe 2 du rapport);

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la conclusion d'un bail liant la CSDM et le centre de la petite enfance *Les petits Lutins de Côte St-Paul inc.* pour une location en cohabitation avec l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (imm. n° 326) sis au 6025, rue Beaulieu (6050, rue Hamilton), et ce, en fonction des conditions du bail brut en cohabitation de la CSDM et des dispositions particulières suivantes :
- Superficie : 10 282 pi² (955,25 m²)
 - Coût de projet incluant travaux et frais connexes
 - Le coût de projet est établi à 464 700 \$ plus taxes. Il a été convenu que le remboursement demandé tiendrait compte des ristournes obtenues par la CSDM en vertu du *Remboursement de TPS et de TVQ accordé aux organismes de services publics* par Revenu Québec. Par ailleurs, il est à noter que cette somme inclut aussi le coût des travaux à la charge de la CSDM. Le tableau en annexe 1 des présentes précise les coûts et la répartition des frais.
 - Modalités de remboursement : le CPE devait avoir déposé un montant minimal de 225 000 \$ avant le début des travaux. Le CPE s'engage à rembourser tous les frais liés aux aménagements locatifs après avis et entente entre les parties, soit un montant supplémentaire de 64 519,73 \$ (voir tableau en annexe 1). Le LOCATAIRE remboursera cette somme de la façon suivante : le montant supplémentaire de 64 519,73 \$ est payable entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2020 par versements mensuels, égaux et consécutifs le premier (1^{er}) jour de chaque mois, à l'avance, au moyen d'une série de trente-cinq (35) chèques postdatés au montant de 1 792,21 \$ et d'un (1) dernier chèque postdaté au montant de 1 792,38 \$, remis à la signature du bail.
 - Terme : trois (3) ans, dix (10) mois, sept (7) jours, soit du 24 septembre 2016 au 30 juin 2020.
 - Option de renouvellement : le CPE pourrait bénéficier d'une option de renouvellement pour une période d'une (1) année supplémentaire, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, et ce, moyennant un avis écrit dans les six (6) mois précédant l'échéance du bail, le tout aux mêmes conditions, sauf pour le tarif de location qui sera alors à négocier.
 - Résiliation avant terme : les dispositions habituelles des baux de la CSDM sont maintenues (préavis de trois mois). À la demande du CPE, il a été convenu d'ajouter une possibilité de résiliation avant terme par le CPE avec les mêmes délais d'avis. Cette possibilité de résiliation par le CPE ne sera cependant accessible qu'à partir du 1^{er} juillet 2019.

- Loyer
 - Pour la période du 24 septembre 2016 au 30 juin 2018 (22 mois et 7 jours), le tarif de location est établi à 12,38 \$/pi². Ainsi, le loyer pour cette période est de 235 808,31 \$, soit 10 607,60 \$ par mois (24 septembre 2016 au 23 juin 2018) et 2 441,18 \$ (7 jours du 24 au 30 juin 2018).
 - Ajustement annuel : à compter du 1^{er} juillet 2018, majoration du tarif selon le taux de variation de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal publié par Statistique Canada (IPC).

43. Service des ressources matérielles – nomination à un poste de direction adjointe au Service des ressources matérielles

Document déposé : Rapport A-33-1068 en date du 21 juin 2017
de M. Bruno Marchand concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la création d'un poste de direction adjointe au plan de l'effectif 2017-2018 du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures reçues de l'interne et de l'externe dans le cadre d'un processus de recrutement rigoureux;

CONSIDÉRANT le profil de compétences et d'expertise recherché;

CONSIDÉRANT les enjeux associés à ce poste et à la connaissance de l'organisation;

CONSIDÉRANT l'expérience et le potentiel de relève présents au sein du Service des ressources matérielles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER M. Guillaume Geoffroy, ingénieur, au poste de direction adjointe du Service des ressources matérielles et de fixer la date d'entrée en fonction le 1^{er} juillet 2017;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à la période de probation prévue à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* (P2009-2).

44. Service du secrétariat général – reddition de comptes au Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle – 2016-2017

Document déposé : Rapport A-34-2744 en date du 12 juin 2017
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics introduite par le Conseil du trésor le 1^{er} avril 2013;

CONSIDÉRANT que cette directive concerne les contrats d'approvisionnement, les contrats de services et les contrats de travaux de construction réalisés entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est visée par cette directive;

CONSIDÉRANT que l'organisme public visé par cette directive doit transmettre annuellement au Secrétariat du Conseil du trésor une déclaration du dirigeant de l'organisme qui atteste la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements est responsable de faire la publication des contrats sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT que le système de requête TERRA permet aux unités administratives d'informer le Bureau des approvisionnements de tous les contrats qui doivent faire l'objet d'une publication au SEAO;

CONSIDÉRANT que la publication des contrats saisis dans le système TERRA sera complétée à 96 % d'ici le 30 juin que le Bureau des approvisionnements prévoit finaliser la saisie d'ici la fin du mois de septembre 2017 pour la période visée par la présente reddition de comptes;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général a la responsabilité de remplir la fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme, lorsque son autorisation préalable est requise, et que 51 fiches ont été enregistrées au cours de la période visée par la présente reddition de comptes dans les fiches prévues à cet effet sur le site des Marchés publics du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que la CSDM est responsable d'un regroupement d'organismes publics pour le regroupement d'achats (les fournitures sur demande de jeux éducatifs et de matériel de robotique avec la Commission scolaire Lester B. Pearson), mais qu'elle n'a pas fait d'achats en lien avec ce regroupement d'achats pour la période visée par la présente reddition de comptes;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu quatre contrats de 25 000 \$ et plus portant sur une question de nature confidentielle pour la période visée par la présente reddition de comptes pour lesquels aucune renonciation au secret professionnel n'a été obtenue (voir l'annexe 2 confidentielle);

CONSIDÉRANT que la CSDM ne renonce pas au secret professionnel auprès des professions médicales et juridiques et que par conséquent les contrats de 25 000 \$ et plus visant ces professionnels ne sont pas publiés au SEAO;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PROCÉDER à la signature de l'annexe 3 de la déclaration du dirigeant de l'organisme;
- 2° de DÉSIGNER la présidente de la Commission scolaire de Montréal et la secrétaire générale pour la signature de la fiche de déclaration du dirigeant de l'organisme;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour remplir les formulaires électroniques et pour les transmettre, dans les plus brefs délais au Secrétariat du Conseil du trésor.

45. Service du secrétariat général – modification du nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles : Jean-Baptiste-Meilleur, Rosemont, Saint-Ambroise – année scolaire 2017-2018 – version pour adoption

Document déposé : Rapport A-34-2770 (version corrigée) en date du 13 juin 2017 de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les articles 42, 43, 102 et 103 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) portant sur la composition des conseils d'établissement des écoles ainsi que sur la détermination par le Conseil des commissaires du nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles;

CONSIDÉRANT que la consultation des différents groupes a été faite par chacune des écoles;

CONSIDÉRANT que les syndicats concernés par la modification du nombre de représentants au conseil d'établissement ont été consultés :

- L'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal (APPM),
- Le Syndicat des professionnelles et des professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM),
- L'Association professionnelle du personnel administratif (APPA),
- Le Syndicat national des employées et employés de la Commission scolaire de Montréal (SNEE);

CONSIDÉRANT que le Comité de parents a été consulté;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité de parents;

CONSIDÉRANT l'avis transmis par l'APPM;

CONSIDÉRANT que le Service du secrétariat général discutera avec le Bureau des relations professionnelles au sujet des éléments figurant à l'avis de l'APPM;

CONSIDÉRANT que les autres syndicats n'ont pas émis de commentaires à ce sujet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la modification du nombre de représentants au conseil d'établissement selon la demande des écoles :

- École Jean-Baptiste-Meilleur : de réduire le nombre de représentants de parents siégeant au conseil d'établissement de huit à cinq, à compter de l'année scolaire 2017-2018, pour un total de douze membres,
- École Saint-Ambroise : afin de régulariser la situation, le conseil d'établissement de l'école Saint-Ambroise et les groupes concernés ont été consultés et demandent de réduire le nombre de postes de parents à sept, pour l'année scolaire 2017-2018, pour un total de seize membres,
- École Rosemont : de confirmer que le conseil d'établissement sera constitué de six représentants des parents pour un total de quatorze membres,

2° de DEMANDER au Service du secrétariat général d'apporter les modifications au tableau qui présente le nombre de représentants des parents aux conseils d'établissement de l'ensemble des écoles de la CSDM.

46. Service du secrétariat général – élections scolaires générales 2018 – validation du nom des circonscriptions électorales et confirmation du nombre de circonscriptions

Document déposé : Rapport A-34-3000 en date du 15 juin 2017
de M^c France Pedneault et de Mme Guylaine Dubé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* (LES);

CONSIDÉRANT que la résolution 26 de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 février 2017 demandait au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) d'établir trois circonscriptions de plus que ce qui est prévu par l'application de l'article 6 de la LES, pour un total de 15;

CONSIDÉRANT que l'article 7.5 de la LES prévoit que le Conseil des commissaires doit adopter un projet de division électorale avant le 1^{er} juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'en date du 24 mai 2017 la CSDM n'avait pas obtenu la réponse du ministre;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du Conseil des commissaires du 24 mai 2017, deux projets de division ont été adoptés en attendant la réponse du ministre, et ce, afin de se conformer au délai prévu à la LES;

CONSIDÉRANT que la réponse du ministre, transmise par courriel le 26 mai 2017, était à l'effet de ne pas autoriser la CSDM à établir des circonscriptions additionnelles au nombre prévu par la *Loi sur les élections scolaire* (annexe 2);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette réponse, le projet de division à douze circonscriptions électorales a été publié, conformément à la LES;

CONSIDÉRANT que le deuxième alinéa de l'article 7.1 de la LES prévoit qu'une commission scolaire peut attribuer un nom à chacune des circonscriptions;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de changement du nombre de circonscriptions électorales par rapport à l'élection de 2014, à une exception près (déplacement de quelques rues entre les circonscriptions 6 et 7 afin de respecter le nombre maximum et minimum d'électeurs par circonscription);

CONSIDÉRANT les informations apparaissant dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER le projet de division électorale à douze circonscriptions;
- 2° de CONSERVER la même désignation des circonscriptions électorales, soit :

- 01- Cartierville–Ahuntsic-Ouest
- 02- Ahuntsic-Est–Saint-Michel
- 03- Villeray–François-Perrault–Parc-Extension
- 04- Petite-Patrie–Rosemont-Ouest
- 05- Rosemont
- 06- Mercier
- 07- Hochelaga-Maisonneuve
- 08- Plateau–Mile End
- 09- Ville-Marie
- 10- Sud-Ouest
- 11- Notre-Dame-de-Grâce–Westmount
- 12- Côte-des-Neiges

47. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 24 mai et le 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

a) Service de l'organisation scolaire – nomination au poste de direction adjointe à l'organisation scolaire

Document déposé : Rapport A-10-113 en date du 30 mai 2017
de M. Marc Prescott concernant le sujet en référence

1° de NOMMER à compter du 1^{er} juillet 2017, M. Mathieu Desjardins au poste de direction adjointe au Service de l'organisation scolaire;

2° de SOUMETTRE cette nomination à une période de probation d'une année.

b) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2017-2018 – 2^e tour

Document déposé : Rapport A-29-1816 en date du 30 mai 2017
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER les personnes suivantes aux postes de direction des établissements précisés à la date spécifiée :

	PRIMAIRE	DATE
École Saint-Jean-de-Matha	Élisenda Tomas Sanchez*	Le 1 ^{er} juillet 2017
	SECONDAIRE	DATE
École Honoré-Mercier	Lucie Boudreau	Du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018
	PRIMAIRE	DATE
École Marie-Favery	Guy Lauzé	Le 1 ^{er} juillet 2017

	PRIMAIRE	DATE
École Saint-Étienne	Kathy Lang*	Le 1 ^{er} juillet 2017

2° de NOMMER sans affichage les personnes suivantes aux postes de direction des établissements précisés, à la date spécifiée :

	PRIMAIRE	DATE
École Ludger-Duvernay	Martine Duguay*	Le 1 ^{er} juillet 2017

	PRIMAIRE	DATE
École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	Luc-Étienne Paris*	Le 1 ^{er} juillet 2017

3° de NOMMER les personnes suivantes aux postes de direction adjointe des établissements précisés à la date spécifiée :

	PRIMAIRE	DATE
École Notre-Dame-de-Grâce et Étoile filante	Véronique Parent*	Le 1 ^{er} juillet 2017

	PRIMAIRE	DATE
École Bedford	Yann Auclair*	Le 1 ^{er} juillet 2017

	PRIMAIRE	DATE
École Saint-Gabriel-Lalemant	Benoît Grenier*	Le 1 ^{er} juillet 2017

	PRIMAIRE	DATE
École François-de-Laval	Caroline Beaulieu	Le 1 ^{er} juillet 2017

	CENTRE FGA	DATE
Centre Pauline-Julien	Julie Bergeron	Du 1 ^{er} juin au 22 décembre 2017

	CENTRES FGA	DATE
Centres Yves-Thériault et Lartigue	Madalina Miertescu*	Le 1 ^{er} juillet 2017

4° de NOMMER sans affichage les personnes suivantes aux postes de direction adjointe des établissements précisés, à la date spécifiée :

	SECONDAIRE	DATE
École Saint-Henri	Marie-Christine Binet	Le 1 ^{er} juillet 2017

	SECONDAIRE	DATE
École Lucien-Pagé	Chantal Payette*	Le 1 ^{er} juillet 2017

	SECONDAIRE	DATE
École Évangéline	Denis Charlebois	Le 1 ^{er} juillet 2017

	SECONDAIRE	DATE
École Marguerite-De Lajemmerais	Ariane Lavoie	Le 1 ^{er} juillet 2017

5° de SOUMETTRE les nouvelles nominations (soit celles dont le nom est suivi d'un astérisque) à une période de probation conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* (P2009-2).

* Nouvelle nomination

c) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – nomination à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2017-2018 – 3^e tour

Document déposé : Rapport A-29-1817 en date du 13 juin 2017
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER les personnes suivantes aux postes de direction des établissements précisés à la date spécifiée :

	SECONDAIRE	DATE
École Robert-Gravel	Annie Benoit*	Le 1 ^{er} juillet 2017

	PRIMAIRE	DATE
École Hélène-Boullé	Patrick Béchar	Le 1 ^{er} juillet 2017

	PRIMAIRE	DATE
École Gadbois	Jennifer Ouellette	Le 1 ^{er} juillet 2017

	SECONDAIRE	DATE
École Georges-Vanier	Geneviève Bédard	Le 1 ^{er} juillet 2017

2° de NOMMER sans affichage la personne suivante au poste de direction de l'établissement précisé, à la date spécifiée :

	PRIMAIRE	DATE
École Armand-Lavergne	Sandra Carrier	Le 1 ^{er} juillet 2017

3° de NOMMER les personnes suivantes aux postes de direction adjointe des établissements précisés à la date spécifiée :

	PRIMAIRE	DATE
École Notre-Dame-des-Neiges	Annie Gagnon	Le 1 ^{er} juillet 2017

École Saint-Luc	SECONDAIRE Nathalie Bourget	DATE Du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018
-----------------	---------------------------------------	---

École des métiers de l'aérospatiale de Montréal	FORMATION PROFESSIONNELLE Luc Pouliot*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2017
--	--	--

4^o de NOMMER sans affichage les personnes suivantes aux postes de direction adjointe des établissements précisés, à la date spécifiée :

École De la Petite-Bourgogne	PRIMAIRE Lucie Ducharme	DATE Le 1 ^{er} juillet 2017
------------------------------	-----------------------------------	--

École Joseph-Charbonneau	SECONDAIRE Marie-Julie Plourde	DATE Le 1 ^{er} juillet 2017
--------------------------	--	--

5^o de SOUMETTRE les nouvelles nominations (soit celles dont le nom est suivi d'un astérisque) à une période de probation conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal (P2009-2)*.

* Nouvelle nomination.

d) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe des établissements pour l'année scolaire 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1818 en date du 20 juin 2017
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1^o de NOMMER les personnes suivantes aux postes de direction des établissements précisés à la date spécifiée :

École Saint-Zotique	PRIMAIRE Marie Claude Archambault	DATE Le 1 ^{er} juillet 2017
---------------------	---	--

École Saint-Antoine Marie-Claret	PRIMAIRE Ghislain Gaudet	DATE Le 1 ^{er} juillet 2017
-------------------------------------	------------------------------------	--

École La Dauversière	SECONDAIRE Marie Cabana	DATE Le 1 ^{er} juillet 2017
----------------------	-----------------------------------	--

2^o de NOMMER la personne suivante au poste de direction adjointe de l'établissement précisé à la date spécifiée :

École Saint-Luc	SECONDAIRE Valérie Hénault*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2017
-----------------	---------------------------------------	--

3° de SOUMETTRE la nouvelle nomination (soit celle dont le nom est suivi d'un astérisque) à une période de probation conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* (P2009-2).

* Nouvelle nomination

48. Information :

- a) A-11-92 Services éducatifs – Guide des événements écoresponsables
- b) INF-729 Lettre de M. Patrick Lachapelle, directeur général des infrastructures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement à la réfection majeure des écoles Sainte-Bibiane, Sainte-Catherine-de-Sienne et Sainte-Lucie
- c) A-29-1819 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – concours d'admissibilité à la fonction de direction adjointe d'établissement – liste d'admissibilité
- d) INF-730 Avis du Comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers (CCSEHDAA) sur les critères de répartition des professionnels en classe ordinaire
- e) INF-731 Avis du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) sur la prise en compte des besoins des élèves à besoins particuliers dans les projets d'ajout d'espace
- f) A-34-3001 Service du secrétariat général – modification de la *Loi sur l'instruction publique* (projet de loi 105) – liste des membres du comité de répartition des ressources (CRR)
- g) A-34-2792 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur des jeunes – recommandations du comité

49. Période réservée aux commissaires

- a) Communications sur les orientations du Conseil des commissaires

La commissaire Violaine Cousineau souligne l'importance d'éviter une distorsion entre les orientations décidées en séance du Conseil des commissaires et ce qui est par la suite dit sur la place publique, notamment dans les médias. Elle indique qu'au cours de la semaine, les communications sur deux sujets l'ont mise mal à l'aise à cet égard.

Tout d'abord, elle souligne que dans le dossier de l'implantation de centres d'injection supervisée, l'évocation d'une possible judiciarisation du dossier ne représente pas la position du Conseil des commissaires qui est favorable à l'implantation de centres même s'il a des réserves sur l'emplacement de l'un de ces centres. Ensuite, elle mentionne que de l'information circule sur la place publique au sujet de l'ouverture d'une école de huit ou de quatorze classes au centre-ville, alors que le Conseil des commissaires s'est prononcé sur un projet comprenant 21 classes et un gymnase. Elle insiste sur le fait qu'il est essentiel que ce qui est véhiculé sur la place publique corresponde aux orientations prises par le Conseil.

La présidente explique que dans le dossier des centres d'injection supervisée, à la demande du conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeoys, la CSDM a sollicité un avis juridique sommaire. Elle précise qu'à la lumière de cet avis, la CSDM considère qu'un recours judiciaire n'est pas la voie à privilégier, mais qu'elle fera plutôt appel aux différentes instances impliquées dans le dossier afin de veiller à ce que la sécurité soit assurée en tout temps dans le corridor scolaire.

Pour ce qui est de l'école au centre-ville, la présidente rappelle que le projet présenté au gouvernement est un projet d'au moins 21 classes. Elle explique que c'est le promoteur qui a obtenu l'ensemble des terrains du site de l'Hôpital de Montréal pour enfants qui a présenté à la CSDM des plans pour une école de quatorze classes. Elle souligne que l'administration continue ses démarches auprès du Ministère.

b) Perspectives d'avenir

Dans le contexte des surplus réalisés par la CSDM et des investissements en éducation faits par le gouvernement, la commissaire Chantal Jorg souhaite savoir comment la présidente et le directeur général envisagent l'avenir. La présidente souligne que les fonds octroyés permettront à la CSDM de poursuivre son engagement envers la réussite des élèves, mais qu'il reste des revendications à faire, notamment dans les dossiers de l'accueil et de la francisation, des besoins particuliers en contexte de défavorisation, des besoins des élèves en difficulté et des travaux importants à faire sur les bâtiments scolaires. Le directeur général, quant à lui, souligne à la lumière de ce qui se passe dans le monde, que tant qu'il y a de la place pour l'éducation, il y a de la place pour l'optimisme.

c) Organismes partenaires pour les programmes de soutien alimentaire

En lien avec le rapport A-10-112 (Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2017-2018), la commissaire Marie-José Mastro Monaco indique qu'un rapport présentant les organismes partenaires sera présenté à une prochaine séance du comité exécutif. Elle explique que l'information n'a pu être fournie plus tôt en raison d'un changement de statut de l'un des organismes.

50.

Période réservée à la Direction générale

En cette fin d'année scolaire, le directeur général tient à souligner le travail de tous ceux qui soutiennent la réussite des élèves, en commençant par les élèves et leurs parents, mais aussi le travail des bénévoles, des organismes communautaires, des citoyens en général qui se mobilisent pour la réussite scolaire, des enseignants, du personnel des établissements, des directions d'établissement, des employés des services centraux, des cadres scolaires, des membres du comité consultatif de la Direction générale, des commissaires, présents et passés, et de leur équipe, des directions générales adjointes, du personnel du bureau de la présidente et de la présidente elle-même. À tous, il exprime ses remerciements. À son tour, la présidente remercie le directeur général et son équipe.

La séance est levée à 19 h 50 le 27 juin 2017.

Secrétariat général – 1^{er} septembre 2017